



# Annexes

# Projet scientifique et culturel 2025-2035



MUSÉE BIBLIOTHÈQUE  
PIERRE ANDRÉ BENOIT



---

# Sommaire

---

## 4 Introduction

5 Liste des compétences d'Alès Agglomération

## 6 Concept du musée

7 « L'architecture des musées ou histoire des musées. Le Musée PAB : un aménagement intérieur dicté par le donateur » par Axel Hémerly (extrait du chrono daté de 1997)

## 8 Le site

9 Archives départementales du Gard Document 11\_2 C 27

10 Histoire du quartier de Rochebelle

11 Coûts des travaux – archives (1988)

12 Plans historiques du musée (1989)

17 Plan d'évacuation du musée mis à jour en 2022 (avec l'extension)

18 Plans de l'extension (2022)

21 Les différents outils utilisés par le service de prévention

## 22 Les collections

23 Lettre initiale du don de Pierre André Benoit

24 Délibération du conseil municipal du 17 novembre 1986

26 Liste des artistes présents dans la collection par ordre alphabétique

27 Liste des prêts depuis 1989

29 Inventaire initial (réputé disparu)

30 Exemples de fiches FLORA

37 Protocole d'accès et gestion des réserves

38 Relevé de l'hygrométrie et des températures dans les salles (juin 2024)

39 Plan de récolement du Musée-bibliothèque PAB - 2024

42 Liste des publications depuis 1989

## 44 Muséographie

45 Liste des expositions depuis 1989

48 Programme des exposition du département des 3 musées d'Alès Agglomération 2024 – 2026

**50 Un musée pour des publics variés**

51 Liste des établissements scolaires d'Alès Agglomération

54 Liste des ALSH d'Alès Agglomération

57 Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) d'Alès Agglomération 2025–2027

64 Horaires 2025

64 Tarifs 2025

67 Supports de médiation

68 Liste des visites proposées aux scolaires

**72 Renommée et rayonnement pour un musée d'envergure**

73 Affiches d'exposition

74 Statuts de l'association des amis du Musée – bibliothèque Pierre André Benoit

81 Charte graphique

**82 Des moyens au service d'un projet**

83 Organigramme

84 Missions des secteurs de l'organisation mutualisée des musées d'Alès Agglomération

---

# Introduction

---

- Liste des compétences d'Alès Agglomération

# Liste des compétences d'Alès Agglomération

Les compétences obligatoires de l'agglomération sont :

- le développement économique
- le tourisme
- le commerce
- l'aménagement du territoire (avec le schéma de cohérence territoriale, le SCOT)
- l'habitation
- les transports
- la politique de la ville
- la gestion des déchets
- la gestion de l'eau
- l'accueil des gens du voyage.

Les compétences optionnelles prises par l'agglomération sont :

- la voirie et les parcs de stationnement
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Les compétences supplémentaires sont :

- l'assainissement collectif
- la petite enfance
- la jeunesse
- l'enseignement et la formation
- la restauration scolaire
- l'urbanisme
- la santé
- l'aménagement et usages numériques
- le système d'information géographique (SIG)
- la sécurité publique et les risques majeurs.

---

# Concept du musée

---

- « L'architecture des musées ou histoire des musées. Le Musée PAB : un aménagement intérieur dicté par le donateur » par Axel Hémerly (extrait du chrono daté de 1997)

# « L'architecture des musées ou histoire des musées. Le Musée PAB : un aménagement intérieur dicté par le donateur »

par Axel Hémerly (extrait du chrono daté de 1997)

## L'ARCHITECTURE DES MUSEES OU HISTOIRE DES MUSEES

### LE MUSEE PAB : UN AMENAGEMENT INTERIEUR DICTE PAR LE DONATEUR

Le musée PAB est installé dans un bâtiment du XVIIIème siècle, le château de Rochabelle qui servit d'abord de résidence d'été pour les évêques d'Alès puis de maison de fonction des directeurs des houillères. Son architecture n'est en rien remarquable. L'intérêt du lieu réside dans son aménagement intérieur réalisé en 1987-1988 sur ce qui était presque une ruine.

En liaison avec les services municipaux et des artisans, PAB a cherché à calquer ce lieu sur sa maison de Rivières de Theyrargues près de Barjac (Gard). Il y a là un mimétisme qui est poussé jusqu'à une même répartition des collections avec la bibliothèque au deuxième étage. On remarque ainsi une progression vers un univers de plus en plus intime et feutré au fur et à mesure que l'on s'élève.

PAB a voulu que son musée soit un musée de collectionneur avec des petites salles ayant chacune une atmosphère particulière correspondant aux œuvres qui leur sont destinées. Comme des signaux, il a parsemé le musée de ses motifs, oiseaux, têtes de profil, fleurs, natures mortes avec des bouteilles. Deux vitraux réalisés d'après ses cartons ornent l'escalier. Les meubles de la bibliothèque et les luminaires sont des créations originales. Ses sculptures de toutes tailles sont disposées dans le parc et dans les salles.

Le visiteur se trouve ainsi plongé dans l'univers de PAB. Le mélange de l'ancien et du moderne est également caractéristique de cet intérieur. Les meubles de style font ainsi bon ménage avec les œuvres du XXème siècle présentées au musée. Tout est fait pour que le visiteur ait l'impression d'être dans une demeure particulière. La décoration intérieure est une œuvre d'art à part entière qui témoigne du goût et de l'esprit d'un collectionneur et dépasse le simple aménagement muséographique.

---

# Le site

---

- Archives départementales du Gard Document 11\_2 C 27
- Histoire du quartier de Rochebelle
- Coûts des travaux – archives 1988
- Plans historiques du musée (1989)
- Plan d'évacuation du musée mis à jour en 2022 (avec l'extension)
- Plans de l'extension de 2022
- Les différents outils utilisés par le service de prévention



# Histoire du quartier de Rochebelle

Le quartier de Rochebelle sert de siège aux opérations militaires lors du siège d'Alès en juin 1629 : Louis XIII installe son artillerie sur la montagne de Montaud, le duc de Rohan, quant à lui, fait élever de puissants retranchements au sommet des montagnes de la Gardette et de la Menudière. Notons qu'il est dit que Louis XIII, sur les conseils de son médecin, aurait bu de l'eau de la source de Brouzen qui avait des vertus thérapeutiques.

C'est un ancien quartier minier typique avec une rue centrale et des logements serrés au pied de la montagne à distance raisonnable de la rivière. Le nom de baptême actuel a été donné par la municipalité en 1835 au faubourg du marché : faubourg de Rochebelle, du nom de l'industrie principale du quartier qui exploitait le charbon. Le nom de cette entreprise fut d'abord donné à la rue puis quelques vingt ans plus tard au quartier tout entier. On accède au quartier de Rochebelle par le pont du même nom, construit en 1842 pour remplacer celui du XIII<sup>e</sup> siècle emporté par la crue de 1834 (pont du marché).

Les bâtiments emblématiques sont les suivants :

- La Bourse du travail, une ancienne filature située 177 quai Max Chaptal.
- Notre-Dame de l'Assomption, dite Notre-Dame de Rochebelle aujourd'hui, a été consacrée en 1864 après six ans de travaux. Elle ressemble beaucoup à celle de Tamaris et celle de Saint-Jean-du-Pin, de style néo-roman, réalisées toutes trois à la même époque et par le même architecte, le Nîmois Henri Revoil. Cette nouvelle paroisse a été créée pour répondre à l'augmentation importante de la population immigrée sur la rive gauche du Gardon dès XIX<sup>e</sup> siècle. La statue de la Vierge couronnant le clocher fut offerte par les habitants du quartier en 1860, semble-t-il dit la tradition, pour protéger les paroissiens des inondations.
- La clinique de Rochebelle, créée en 1932, ouverte en 1934 parla Copagnie des Houillères pour les mineurs exclusivement puis à partir des années 1970 pour tous les usagers, a conservé jusqu'à sa fermeture en 2012 une spécialisation dans les maladies et infections liées au poumon. Les locaux sont depuis lors délaissés et sans affectation. Le centre équestre et le nouveau quartier d'habitation face à la clinique sont situés sur l'ancien carreau de la mine.
- Le pôle culturel et scientifique appartenant aux houillères d'Alès, et abritant entre autre l'ancienne verrerie, occupée dès les années 1980 par le cirque contemporain Archaos.
- Au-dessus, la cité minière Sainte Marie, 18 logements construits en 1937 à côté du carreau. À partir de 1945, une mine école a été construite pour les apprentis mineurs, devenue aujourd'hui la Mine témoin. L'emblème du quartier n'est autre que le mont Ricateau (le crassier), autrefois couvert de végétation mais mis à nu suite à un incendie au début des années 2000.

Depuis le Moyen Âge, on exploitait dans ce quartier le sous-sol (mines de Montaud).

C'est François Pierre de Tubeuf qui en 1773 obtient du roi l'exploitation de la concession. Il perce le premier puits du bassin (puits de Rochebelle) et apporte des techniques nouvelles. Pour écouler les menus charbons qui ne peuvent se vendre et encombrant sa mine, il fait construire la verrerie de Rochebelle. Mais de multiples conflits avec les propriétaires, notamment le marquis de Castries, le forcent à l'exil sur le continent américain où il est tué. La concession, au départ obtenue pour 30 ans, devient un titre de propriété transmissible à partir de 1810 que les enfants de Tubeuf vont faire prospérer. Le début du XIX<sup>e</sup> siècle est prospère, l'extraction du charbon bat son plein dans la région et dans le quartier de Rochebelle en particulier. En 1829 les Houillères de Rochebelle et de Treylys de la famille Tubeuf sont intégrées dans la Compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais qui construit à cette époque l'usine de Tamaris. Le quartier de Rochebelle, comme bien d'autres est le terreau de nombreux combats syndicaux et voit l'éclosion de grèves suivies. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale les mines du bassin d'Alès sont réquisitionnées, prémices des nationalisations qui vont suivre par les charbonnages de France en 1946. La production est en plein essor jusqu'en 1955, année record, pour ensuite ne faire que décroître. Rochebelle ferme en 1968 et l'exploitation du fond est définitivement arrêtée en 1985.

Le quartier est marqué du sceau de l'industrie, mais pas seulement par les mines : au XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs autres industries fleurissent : les frères Panséra installent un atelier de métallurgie en 1813, auquel lui succède la filature de Casimir Chambon en 1822 (agrandie en 1853 sur ce qui deviendra plus tard la caserne du Panséra puis la Bourse du Travail) ; une autre filature est construite dans le faubourg par J. Blanchet en 1840, transformée en école presbytérale puis en institut médico-professionnel en 1969. Si le charbon perdure jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la soie périclité avant, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

# Coûts des travaux – archives 1988

COUT TOTAL DU PROJET DE CREATION DU MUSEE

(devis estimatif au 9 décembre 87)

1 Aménagement du bâtiment	7 400 000	F TTe
2 Mobilier	600 000	
3 Aménagement du parc	1 000 000	
<u>TOTAL</u>	9 000 000	F TTe
1er tranche 1987	2 163 728, 83	F
Aménagement du bâtiment	2 163 728, 83	
2e tranche 1988	6 836 271, 17	
1 Aménagement du bâtiment et Réfection des façades	5 038 244, 33	
2 Mobilier (estimatif)	600 000	
3 Parc (estimatif)	1 000 000	
<u>Au 3/5/88 total 1 + 2 + 3</u>	6 638 244, 33	
<u>SOLDE</u>	198 026, 84	

*1) Aménagement du bâtiment -  
Réfection des façades*

5 038 244, 33

*2) Mobilier*

600 000

*10 000 000  
x 750 000*

*Subvention 1987*

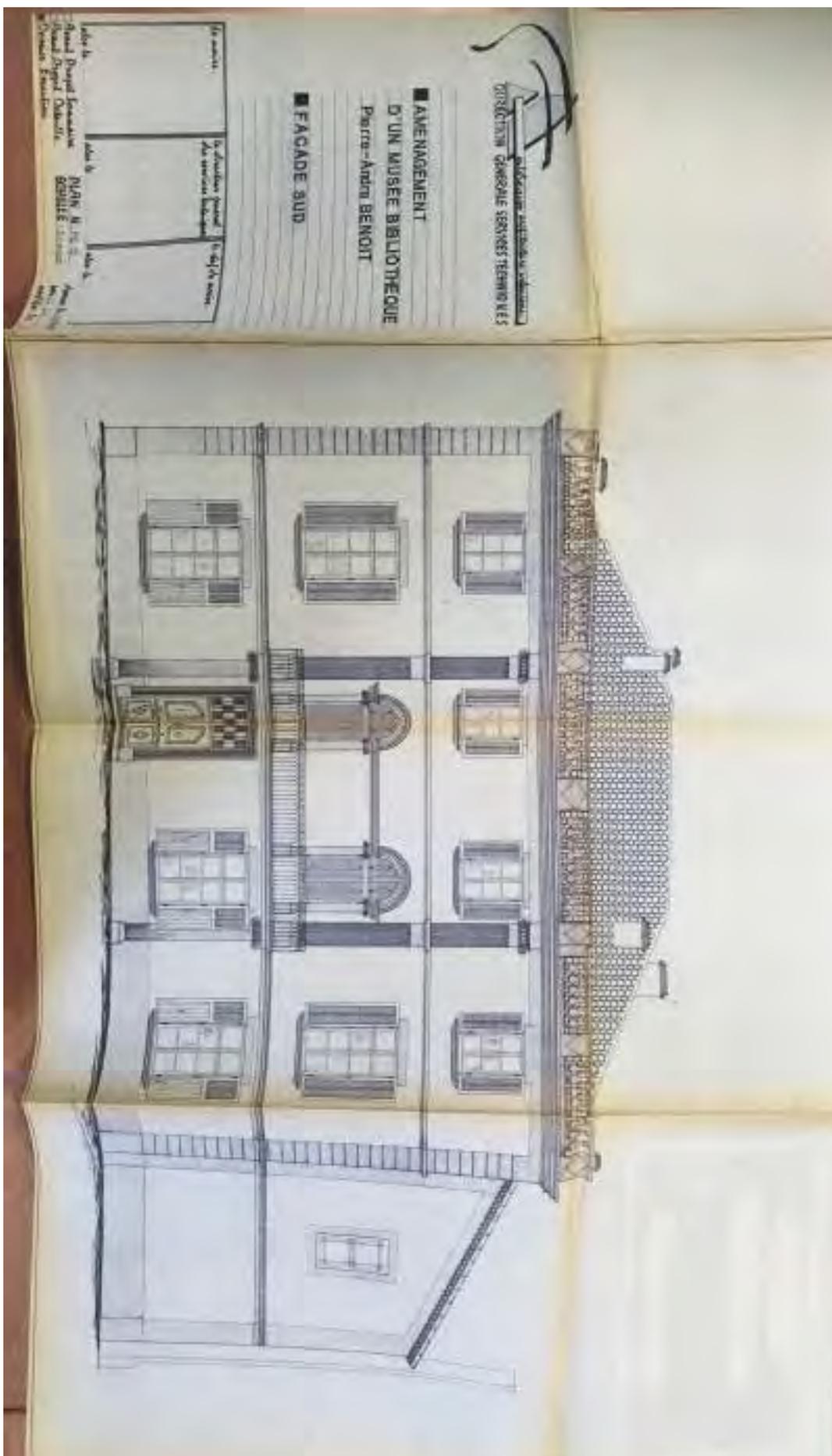
*DRM 300 000  
EPA 500 000  
Département 70 000  
= 770 000*

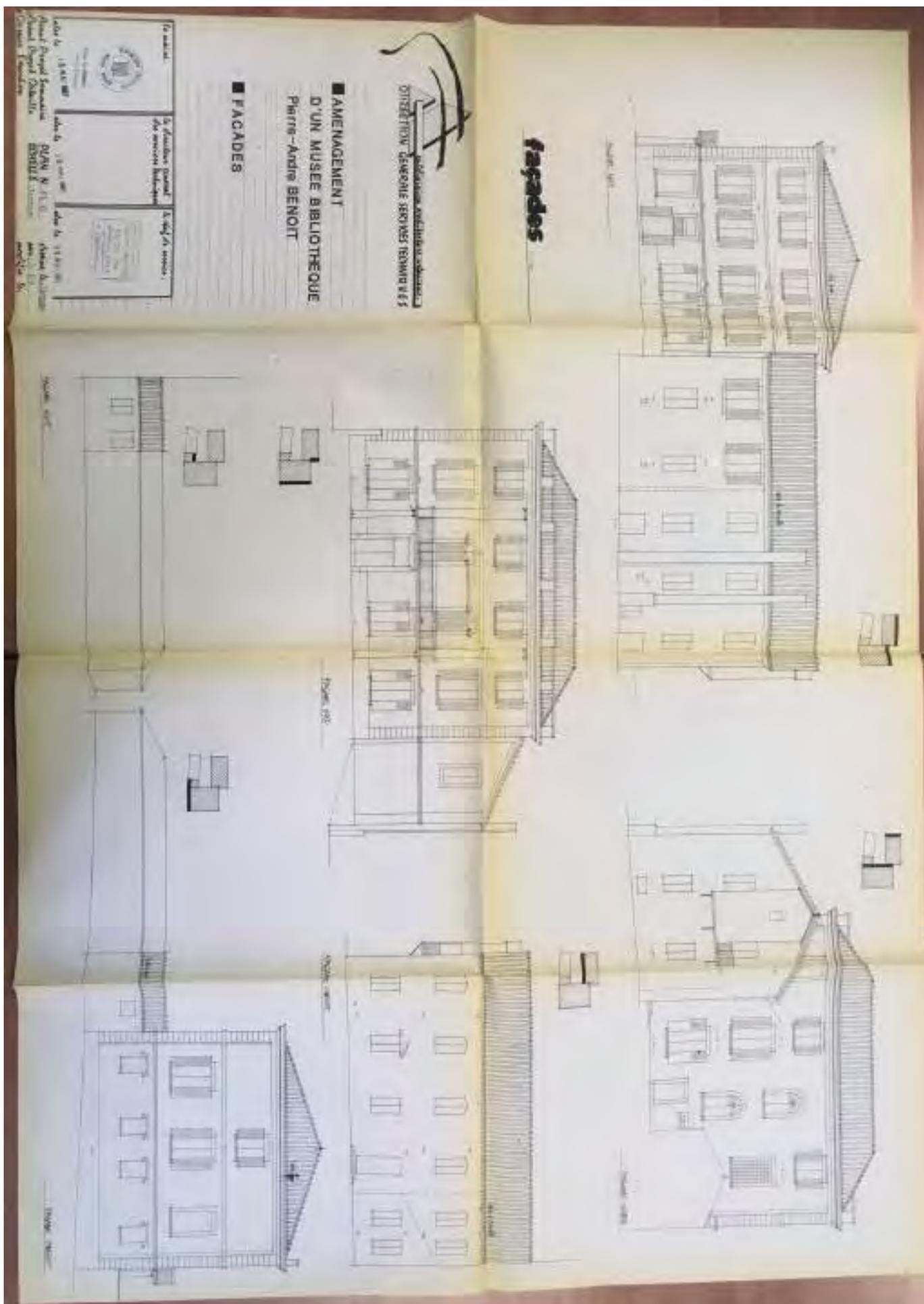
*1988*

*500 000 750 000  
700 000 1000 000  
70000 15000  
= 100 000 750*

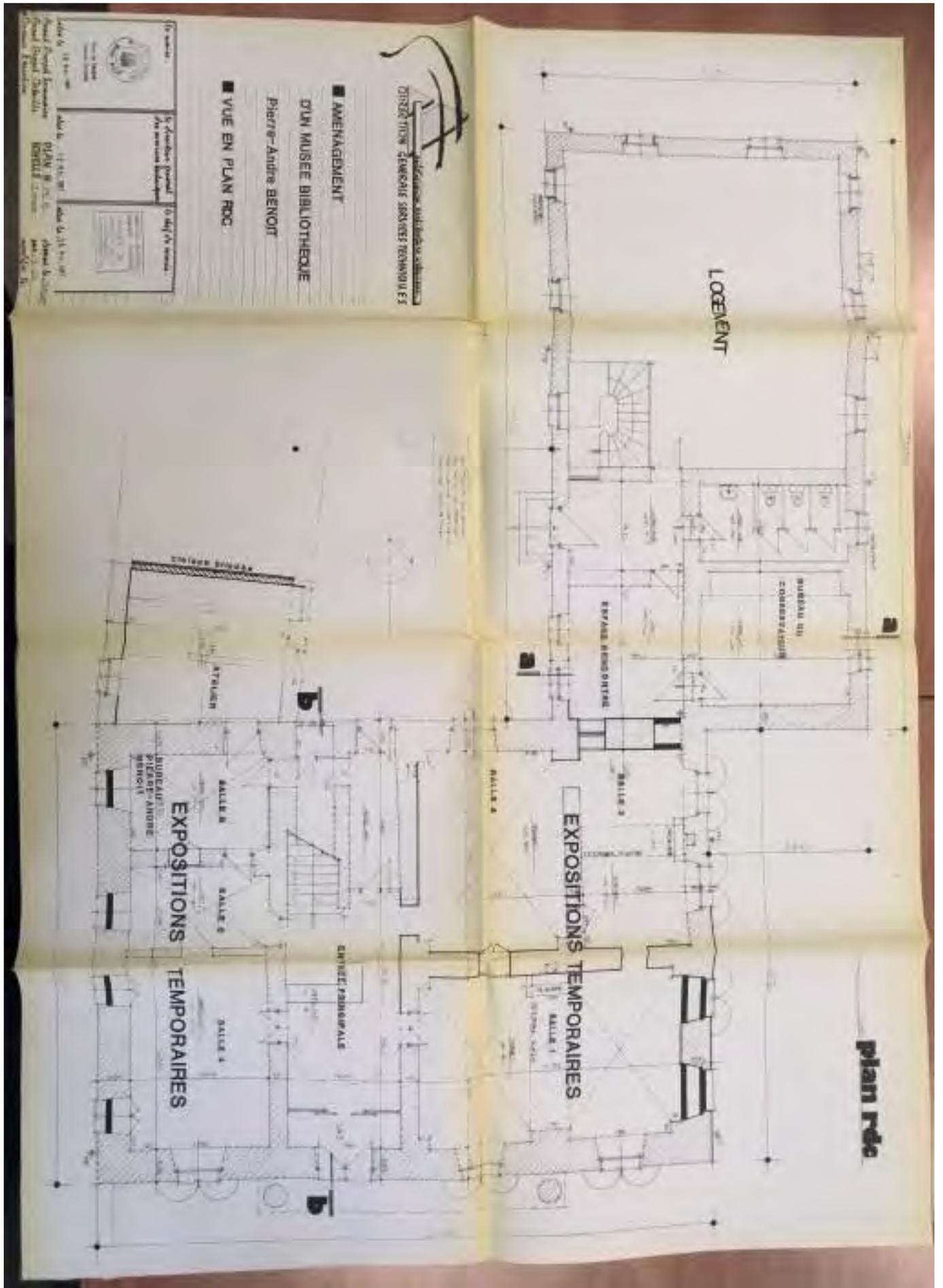
*10 000 000  
x 750 000*

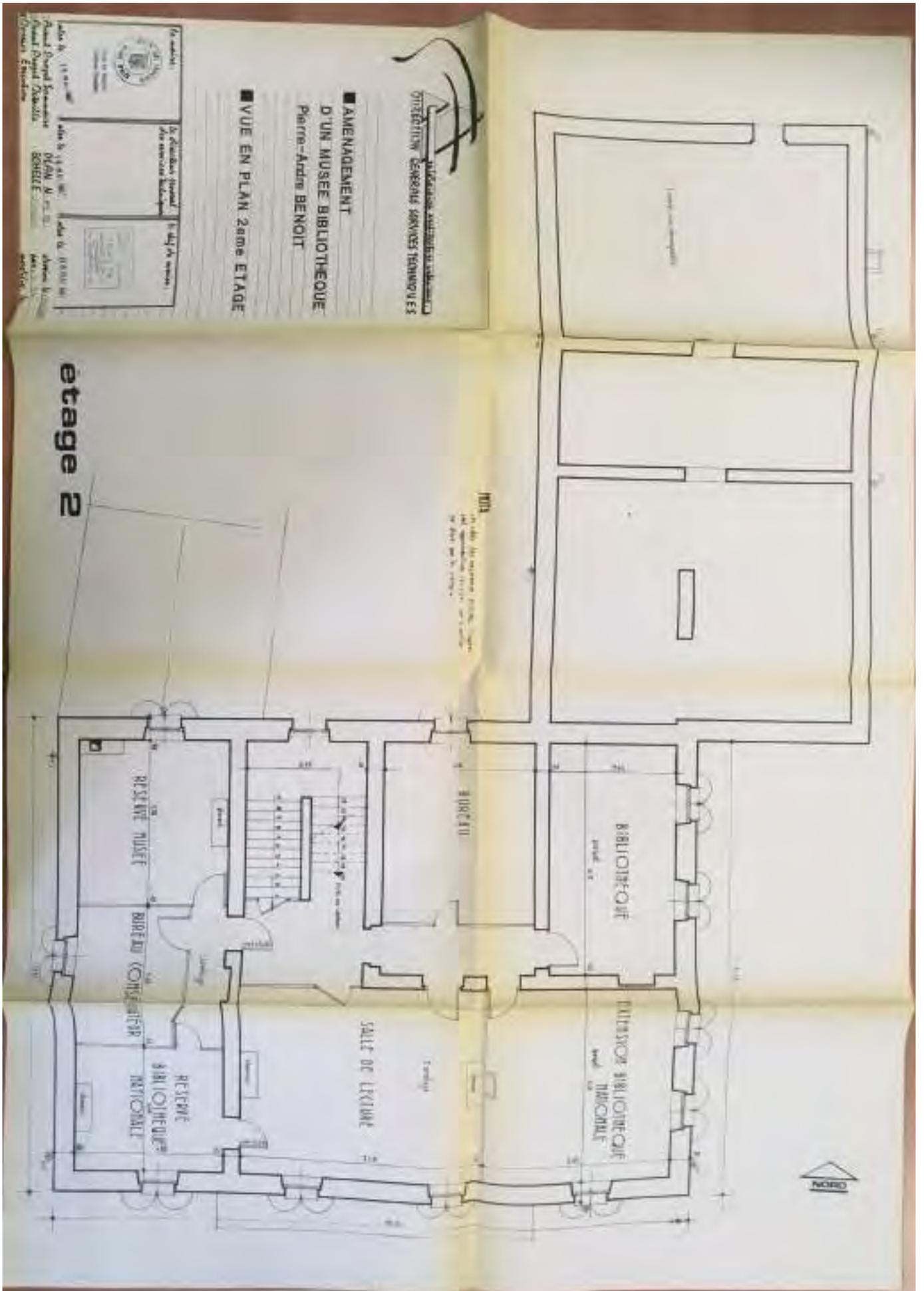
# Plans historiques du musée (1989)



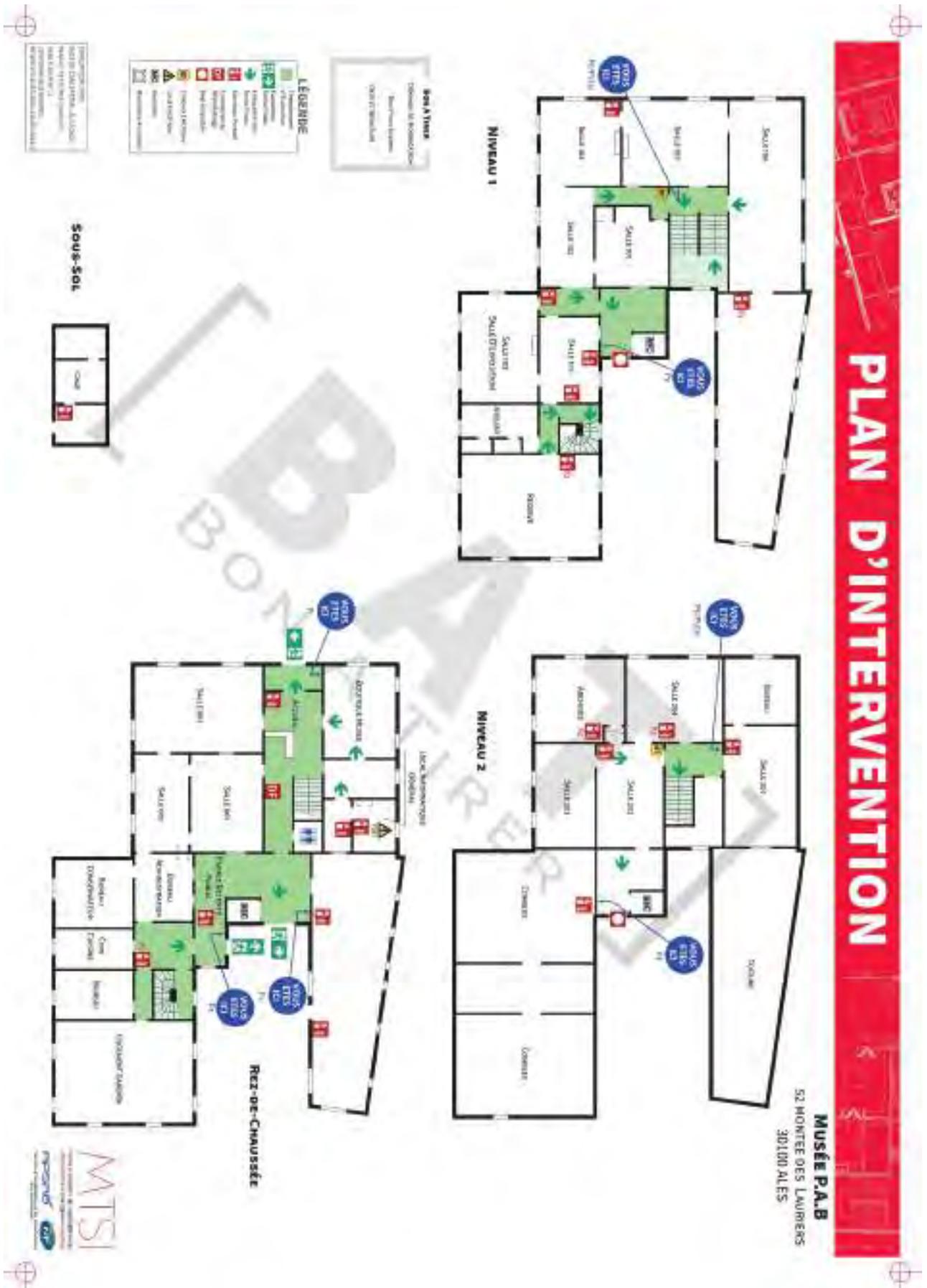






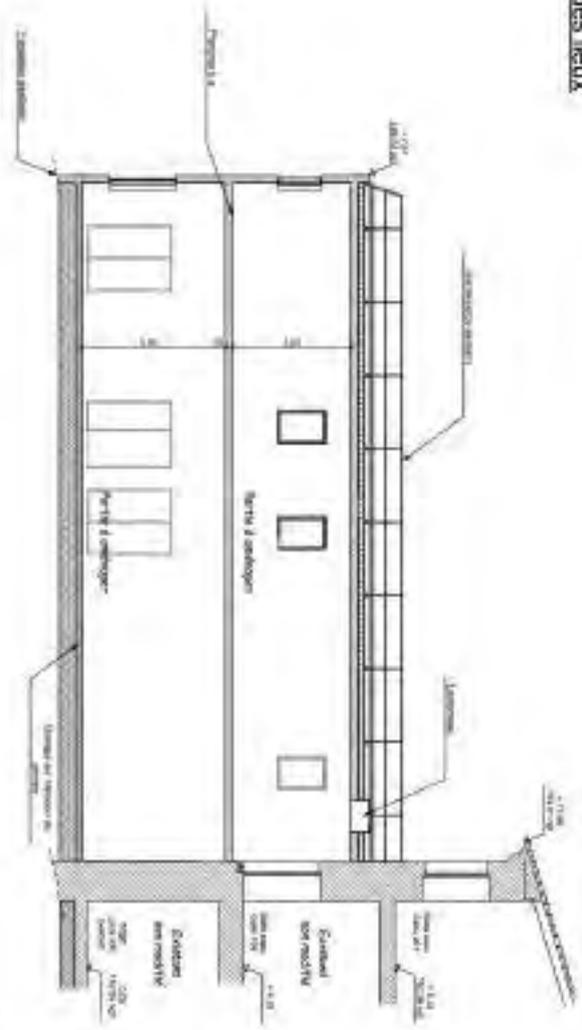


# Plan d'évacuation du musée mis à jour en 2022 (avec l'extension)



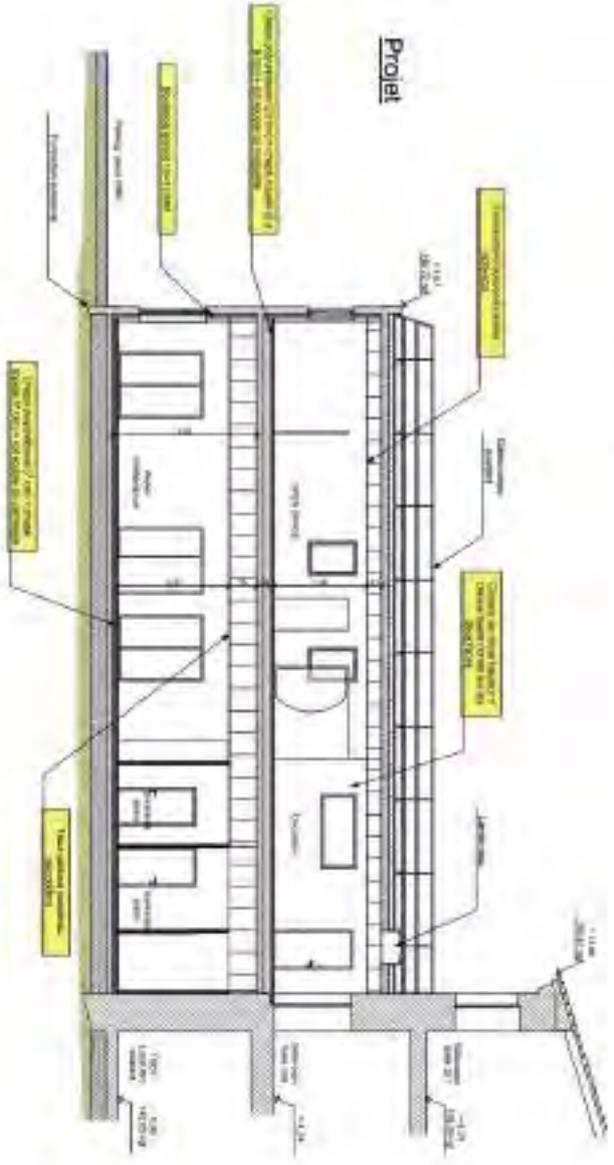
# Plans de l'extension (2022)

## Etat des lieux

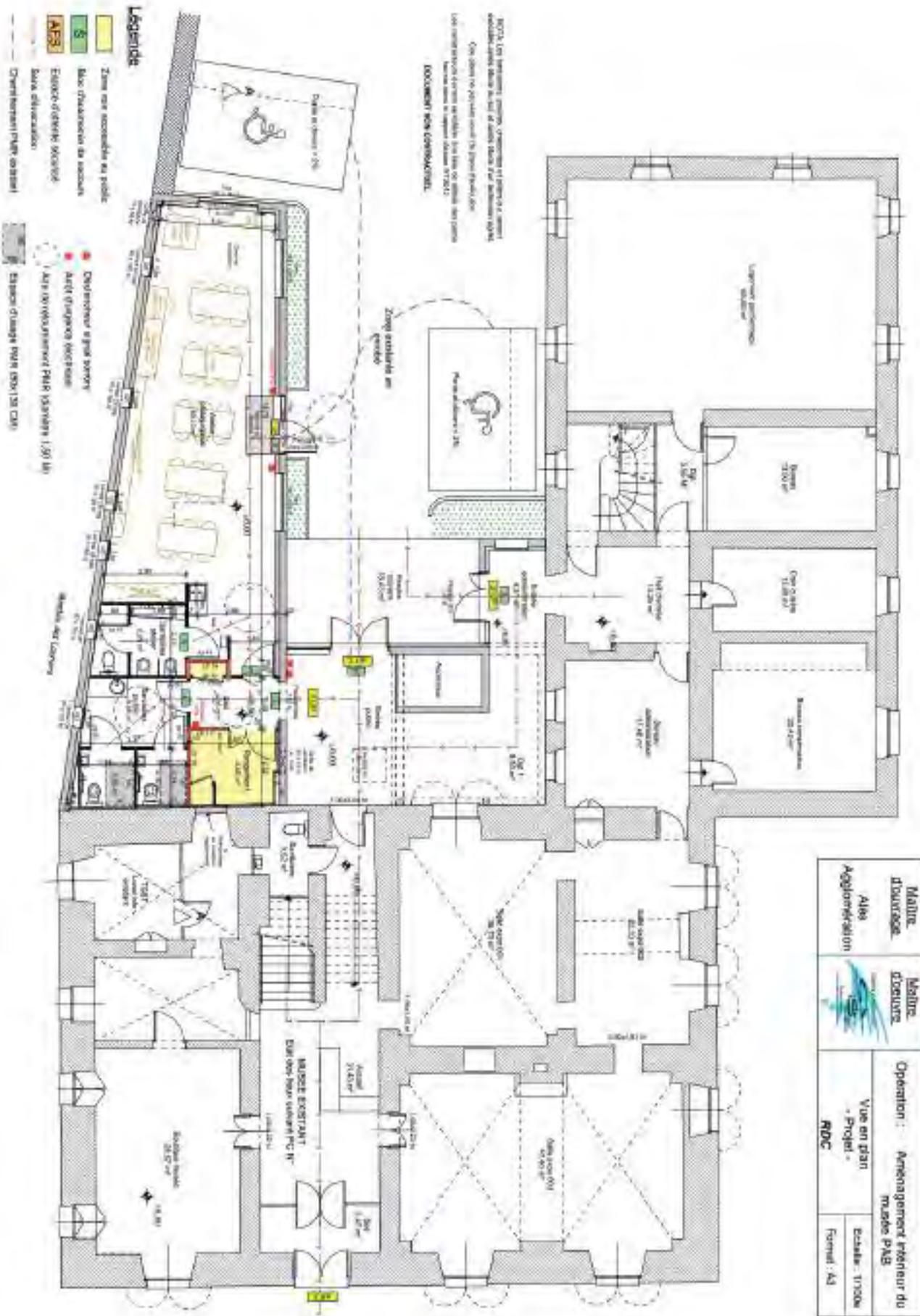


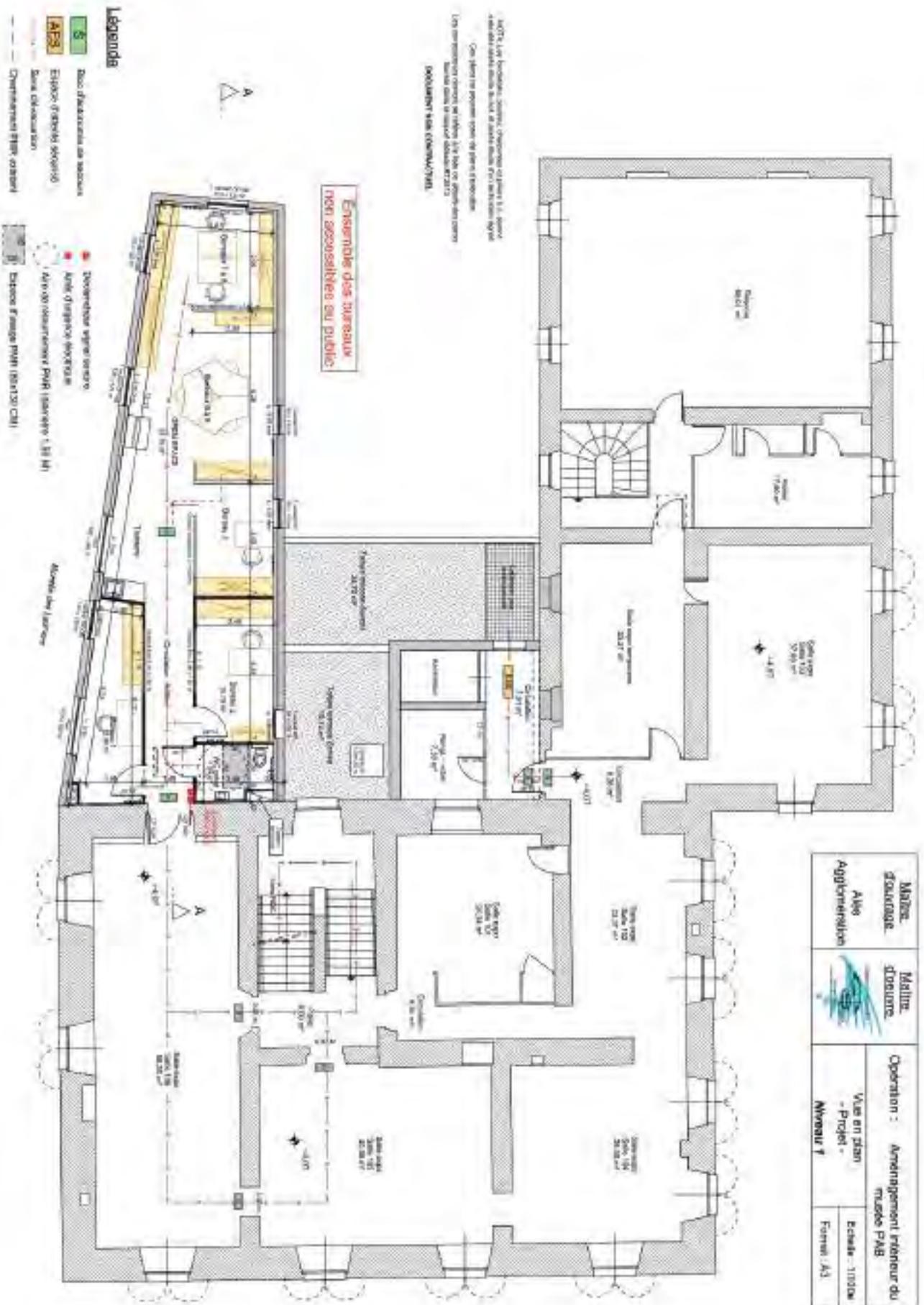
<b>Maître d'ouvrage</b> Area Administrative	<b>Maître d'œuvre</b> 	<b>Opération :</b> Aménagement intérieur des locaux P4D	<b>Créer :</b> 10/06
		<b>Créer AA :</b> Bâti (ex-Bâtiment)	<b>Créer AD :</b>

## Projet



NOTA: Este documento contém informações sobre o projeto de extensão do edifício. Qualquer alteração ou modificação deve ser aprovada pelo responsável técnico. Este documento é propriedade da empresa e não deve ser divulgado sem a devida autorização. Todos os dados são válidos apenas para o projeto em questão.





Maître d'ouvrage Aïme Agglomération	Maître d'œuvre 	Opération : Aménagement intérieur du musée PAB Vue en plan - Projet - Niveau 1 Echelle : 1/100e Format : A3
--	--------------------	--

---

# Les différents outils utilisés par le service de prévention

- [www.ales.fr](http://www.ales.fr) informe sur l'actualité locale et renseigne sur les risques présents sur le territoire d'Alès Agglomération ainsi que sur les principales mesures de prévention.
- [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr) informe sur l'actualité départementale et les consignes à suivre en fonction de l'événement en cours. L'ensemble des risques est également recensé à travers les documents d'informations préventives et les dossiers thématiques.
- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) est un site national qui permet d'identifier les risques présents sur l'ensemble du territoire (par commune) et les mesures préventives à mettre en œuvre.
- [www.no.e.gard.fr](http://www.no.e.gard.fr) est un observatoire du risque inondation sur le département du Gard.
- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) et [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

---

# Les collections

---

- Lettre initiale du don de Pierre André Benoit
- Délibération du conseil municipal du 17 novembre 1986
- Liste des artistes présents dans la collection par ordre alphabétique
- Liste des prêts depuis 1989
- Inventaire initial (réputé disparu)
- Exemples de fiches FLORA
- Protocole d'accès et gestion des réserves
- Relevé de l'hygrométrie et des températures dans les salles (juin 2024)
- Plan de récolement du Musée-bibliothèque PAB - 2024
- Liste des publications depuis 1989

## Lettre initiale du don de Pierre André Benoit

-50-

Rivières 7\_10\_86

Monsieur le Maire d'Alès;

Je me propose si cela vous convient de donner à ma ville natale l'ensemble de mes collections. C'est le tout, qui gravite autour de mes travaux, qui fait que cet ensemble a ~~un~~ quelque peu d'intérêt. Cet ensemble comprend des tableaux, des livres, des manuscrits, des archives, meubles... Mon don réclame quelques conditions qui ne vont en aucun cas à l'encontre du nouveau propriétaire. À savoir : garantir que l'ensemble, inaliénable, ne sera pas divisé ni dispersé à aucune fin, conservé dans un lieu particulier avec certes une partie réservée à des expositions temporaires autour du fond uniquement (dans les collections devant se trouver au moins un élément de chaque exposition). C'est aussi l'intérêt général que la conservation soit bonne (selon les normes actuelles). Cette conservation est surtout délicate pour les livres, reliures, manuscrits, correspondances, archives. Ce set ensemble ne doit être mêlé à d'autres ensemble il peut et devrait même être accru par dons et achats dans le sens même de compléter les collections. Si le projet convient à la Ville, les détails secondaires pourront être précisés de part et d'autre...

Très  
bonne nuit  
à vous  
avec mon bon souvenir.

Veuillez agréer Monsieur le

*P. A. Benoit*  
P. A. Benoit

I pièce jointe

# Délibération du conseil municipal du 17 novembre 1986

VILLE D'ALES

30107 ALES CEDEX  
Tél. : (66) 52 11.17



ALES, le 17 Novembre 1986

Service : S. GENERAL

Ext. téléphonique : 342

Prénoms : DB/DB

PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 1986

Le VENDREDI 7 NOVEMBRE 1986 à 18 Heures, en Salle des Etats de l'Hôtel de Ville, s'est tenue une réunion du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Gilbert MILLET, Maire de la Ville d'ALES.

ETAIENT PRESENTS : MM. MILLET, Maire - VALY, ROUX, JACQUES, GUIN ROUSSEL, VALCROÏZE, DOLEZON, COSTE, MOLINIER, Adjoints - MM. ROUCAUTE, SOLEIROL, ROURE, CHABROL, TURC, IFFERNET, BURGAT, FIOLE, FABRE, MARTIN, SUGIER, BONNET, DE LA CRUZ, GAY, JALU, BONNEVAY, MORALES, GILLES, PRADEILLES, STEPHAN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : MM. VERDELHAN, DUSSARGUES, MULLER, Adjoints MM. BRUN, DOLSAN, CLOP, MALACHANNE, CHAMBEU, PEREZ, CLAVEL, MERCURI, BOURDIN, SABATIER, Conseillers Municipaux.

**M. DE LA CRUZ est élu secrétaire -**

soit 30 présents  
13 excusés

**MM. VERDELHAN, MULLER, PEREZ, CLAVEL, BOURDIN ont donné pouvoir.**

**Nombre de voix 35.**

En préambule à la séance du Conseil Municipal, M. le Maire adresse à M. TURC, Conseiller Municipal, les félicitations du Conseil Municipal pour les palmes académiques qu'il vient d'obtenir. M. TURC remercie la Municipalité et tout particulièrement M. ROUCAUTE.

.../...

- 3 -

M. FIOLE rappelle que la volonté de Pierre André BENOIT est d'assurer l'inaliénabilité des collections.

Sur proposition de M. FIOLE, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le don des oeuvres d'art de Pierre André BENOIT, artiste alésien qui souhaite que ses collections personnelles et celles qu'il a données à la Bibliothèque Nationale (livres d'art, lettres d'artistes connus) soient conservées à ALES.

## 2 - GARANTIES D'EMPRUNT

Sur proposition de M. ROUX, le Conseil Municipal décide par 28 voix **POUR** et 7 **ABSTENTIONS**, de garantir un emprunt de 1 500 000 F contracté par la S.A.C.I.V.A. auprès de la Société Marseillaise de Crédit.

Sur proposition de M. MOLINIER, le Conseil Municipal décide par **20 voix POUR** et **15 VOIX CONTRE** : MM et MMES JACQUES, GUIN, VALCROZE, MULLER, ROURE, FABRE, GAY, JALU, bourdin, BONNEVAY, MORALES, GILLES, PRADEILLES, STEPHAN, de garantir un emprunt de 270 000 F contracté par l'Association Radio Fil à Soi auprès de la Société Marseillaise de Crédit.

Avant le vote, plusieurs interventions sont faites :

- M. FABRE exprime l'intention du Groupe Socialiste de voter **CONTRE** ce projet. La garantie couvre la quasi-totalité du financement ; il y a trop de radios locales. La ville ne s'accorde aucune marge de sécurité.

Pourquoi ne pas créer une radio municipale. Selon lui "les Socialistes refusent d'adopter une démarche similaire à celle de Jean BOUSQUET à NIMES".

- M. MOLINIER souligne que Radio Fil à Soi représente six emplois déjà existants. Les journalistes déjà en place veulent conserver leur travail. Cette garantie sera un soutien pour que la première radio d'ALES puisse poursuivre ses activités avec son équipe.

- M. FIOLE est attaché aux radios locales. Il rappelle sa volonté que les radios locales restent ouvertes et pluralistes. Voeu qui est partagé par M. le Maire.

- M. GILLES considère que la garantie est très aléatoire :

- . le matériel est-il payé ,
- . s'il n'y a pas accord du B.M. dans sa totalité, il y aura refus pour les spots proposés,
- . il n'y a aucune garantie sur les emplois.

- M. le Maire constate que pour tout ce qui concerne la vie d'ALES, M. GILLES se met toujours du côté des fossoyeurs.

- M. VALY déclare qu'ici le souci du Groupe Communiste est de sauvegarder l'emploi ; Radio Fil à Soi est une entreprise en difficulté qu'il faut aider à se maintenir.

.../...

# Liste des artistes présents dans la collection par ordre alphabétique

ADLER Rose - 1890/1959  
 ALCAÏS Yves né en 1938  
 ALECHINSKY Pierre né en 1927  
 ARNAL André-Pierre - 1939/2024  
 ARP Jean - 1886/1966  
 BALTAZAR Julius né en 1949  
 BEAUDIN André - 1895/1979  
 BENOIT Pierre André - 1921/1993  
 BERTINI Gianni - 1922/2010  
 BONI Paolo - 1926/2017  
 BOTINELLY Louis - 1883/1962  
 BOTT Francis - 1904/1998  
 BOUMEESTER Christine - 1904/1971  
 BRAQUE Georges - 1882/1963  
 BRUNET-JAILLY Mireille - 1938/2006  
 BRUSSON Françoise née en 1928  
 BRYEN Camille - 1907/1977  
 CAHN Marcelle - 1895/1981  
 CHARCHOUNE Serge - 1888/1975  
 CIESLARCZYK Adolphe - 1916/2024  
 CLAUDEL Camille - 1856/1943  
 COPPEL Jeanne - 1896/1971  
 CORTOT Jean - 1925/2018  
 COUBINE Othon - 1883/1969  
 DADERIAN Dikran né en 1929  
 DE CHARMOY Cozette née en 1939  
 DORNY Bertrand - 1931/2015  
 DUBUFFET Jean - 1901/1985  
 DUMITRESCO Natalia - 1915/1997  
 DUMONT Marcel - 1921/1998  
 DUPORT Michel né en 1943  
 ELGER Marc - 1931/2013  
 FILLERON Christian  
 FLEISCHMANN Adolf Richard - 1892/1968  
 GEAY Jean-Pierre né en 1941  
 GIACOMETTI Alberto - 1901/1966  
 GID Raymond - 1905/2000  
 GLEIZES Albert - 1881/1953  
 GOETZ Henri - 1909/1989  
 GUITET James - 1925/2010  
 HEROLD Jacques - 1910/1987  
 HUGO Jean - 1894/1984  
 JEBEILI Claude né en 1945  
 KARSKAYA Ida - 1905/1990  
 LAFFLY Hélène - 1936/2014  
 LAMBERT-RUCKI Jean - 1888/1967  
 LAUTREC Lucien - 1909/1991  
 LE GAC Jean né en 1936  
 LONCHAMPT Dominique née en 1952  
 LUBAROW Renée - 1923/2017  
 LURÇAT Jean - 1892/1966  
 MAHOU Pascal né en 1939  
 MARQ Charles - 1923/2006  
 MARTIN Roger - 1906/1962  
 MASEREEL Frans - 1889/1972  
 MASSON André - 1896/1987  
 MIRÓ Joan - 1893/1983  
 MOREL Roger - 1922/1990  
 MUNCH Bernard - 1921/2011  
 NEJAD Mehmed Devrim - 1923/1995  
 PEIRE Luc - 1916/1994  
 PICABIA Francis - 1878/1953  
 PICASSO Pablo - 1881/1973  
 PIZA Arthur-Luiz - 1928/2017  
 POUPERON Patrice - 1939/2010  
 ROUAULT Georges - 1871/1958  
 RUMACHER Suzanne - 1912/1999  
 SAUNIER Jean-Yves - 1949/2005  
 SCHNEIDER Gérard - 1896/1986  
 SEUPHOR Michel - 1901/1999  
 SHIN Moon - 1923/1995  
 SIMA Joseph - 1891/1971  
 SIMON Brigitte - 1926/2009  
 SLACIK Anne née en 1959  
 SOULAGES Pierre - 1919/2022  
 STEFFENS Hans - 1911/2004  
 STELLA Franck - 1936/2024  
 SURVAGE Léopold - 1879/1968  
 SVENSSON Uno - 1929/2012  
 SYLVÈRE né en 1933  
 TAL-COAT Pierre - 1905/1985  
 THOMPSON Michel - 1921/2007  
 TOMASELLO Luis Félipe - 1915/2014  
 TOULOUSE Roger - 1918/1994  
 UBAC Raoul - 1910/1985  
 VIALLAT Claude né en 1936  
 VIEIRA DA SILVA Maria Helena - 1908/1992  
 VILLON Jacques - 1875/1963  
 WARB Nicolaas - 1906/1957

# Liste des prêts depuis 1989

- *Personnage mythologique et Maquette pour l'illustration de Mariette dans l'atelier ou la meilleure part* de Georges Braque de juin 1990 à janvier 1991 pour l'exposition *Collages, collections des musées de province*, présentée au musée d'Unterlinden de Colmar puis au musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq ;
- dix-sept œuvres du musée (1 de Jean Arp, 1 de Georges Braque, 1 de Camille Bryen, 2 de Jean Hugo, 5 de Francis Picabia, 1 de Pablo Picasso, 3 de Léopold Survage, 1 de Maria Helena Viera da Silva et 1 de Jacques Villon) du 23 janvier au 4 mars 1990 pour l'exposition PAB à la Bn, petits livres majuscules ;
- *Transparence* de Francis Picabia du 5 juillet au 6 octobre 1991 pour l'exposition *Picabia et la Côte d'Azur* au musée d'art moderne et contemporain de Nice puis au Palacio Revillagigedo de Gijon en Espagne du 31 octobre au 31 décembre 1991 ;
- *Papillons* de Georges Braque du 25 juin au 29 août 1993 pour l'exposition *Gide et ses peintres* au musée d'Uzès ;
- *Étude pour l'Hamadryade* de Camille Claudel du 2 juillet au 10 novembre 1993 pour l'exposition *Camille Claudel* au musée des Jacobins de Morlaix ;
- deux paysages d'Othon Coubine et une série de miniatures de Jean Hugo en 1993 pour l'exposition *Terres méditerranéennes : paysages en devenir* à l'Agropolis museum
- *Cherchez d'abord votre Orphée* de Francis Picabia du 20 septembre 1994 au 30 décembre 1994 au musées des beaux-arts de Tourcoing, du 17 février au 24 avril 1995 au musée des beaux-arts de Strasbourg et du 12 mai au 30 juillet 1995 au musée d'Ixelles à Bruxelles pour l'exposition *Les métamorphoses d'Orphée* ;
- 4 dessins de Francis Picabia en juillet et août 1997 pour l'exposition *Hommage à Picabia* au centre culturel de Louvesc ;
- 5 dessins de Francis Picabia à l'automne 1997 pour l'exposition *L'art retrouvé. Grasse, terre d'accueil 1918 - 1958* au musée d'art et d'histoire de Provence de Grasse ;
- 11 gravures et dessins de Pablo Picasso en juillet et août 1998 pour l'exposition *L'animal et l'humain, hommage à Pablo Picasso* au centre culturel de Louvesc ;
- 6 œuvres (1 de Georges Braque, 2 de Francis Picabia, 1 de Camille Bryen, 1 de Joan Miró et 1 Pablo Picasso) du 11 mars au 30 avril 2000 pour l'exposition *Amis de PAB, anges et démons* au Château d'O de Montpellier ;
- 4 œuvres de Léopold Survage du 29 mai au 13 octobre 2002 pour l'exposition consacrée à l'artiste au musée Géo-Charles d'Échirolles ;
- 12 œuvres de Francis Picabia du 13 juin au 13 septembre 2003 pour l'exposition *Rencontres avec Pierre André Benoit, Henri Goetz, Christine Boumeester, Michel Sima* au centre Joë Bousquet de Carcassonne ;
- 9 gravures de Pablo Picasso et *Oiseau* de Georges Braque du 12 juillet au 28 septembre 2003 pour l'exposition *Picasso, Voyage dans l'amitié* à la Malmaison de Cannes ;
- 4 œuvres de Francis Picabia du 24 novembre 2004 au 30 janvier 2005 pour l'exposition *Pedro Cabrita Reis - Francis Picabia* au Camden arts centre de Londres ;
- *Étude pour l'Hamadryade* de Camille Claudel du 26 juin au 13 septembre 2004 pour l'exposition *Une femme : Camille Claudel, sculptures. Des femmes : Auguste Rodin, lithographies de nus* au Musée des beaux-arts de Gaillac ;
- 3 œuvres de Francis Picabia du 7 juillet au 2 octobre 2004 pour l'exposition *Amitiés cachetées : PAB, 50 ans d'édition avec les artistes du XX<sup>e</sup> siècle* à la maison René Char de Campredon ;
- 23 œuvres de Pablo Picasso du 1<sup>er</sup> juillet au 3 octobre 2005 pour l'exposition *Picasso graveur chez l'éditeur Pierre André Benoit* au musée Faure d'Aix-les-Bains ;
- *Composition* de Joan Miró du 7 juillet au 2 octobre 2005 au musée d'art et d'histoire de Belfort - donation Maurice Jardot ;
- 5 œuvres de Pierre Alechinsky du 11 février mars au 7 mai 2006 pour l'exposition *Déballage. 20 ans d'acquisition du FRAM Languedoc-Roussillon* au musée Hyacinthe Rigaud de Perpignan ;
- 3 œuvres de Pierre Alechinsky du 10 mars au 7 mai 2006 pour l'exposition *Déballage. 20 ans d'acquisition du FRAM Languedoc-Roussillon* au musée Paul Valéry de Sète ;
- 5 œuvres de Georges Braque et 7 œuvres de Francis Picabia du 19 octobre 2006 au 14 janvier 2007 pour l'exposition *Peintres et poètes : la rencontre du livre* à l'Orangerie de Madame Elisabeth de Versailles ;
- participation au salon Pages, espace Charenton à Paris en 2008 (mention dans une archive papier mais pas de traces de cette participation trouvée)
- *Victoire minérale et Trèfle à trois feuilles* de Pierre Alechinsky du 23 novembre 2007 au 30 mars 2008 pour l'exposition *Pierre Alechinsky de A à Y* au Musées royaux des beaux-arts de Bruxelles ;
- *Victoire minérale* de Pierre Alechinsky du 25 mai au 27 septembre 2010 pour l'exposition *Alechinsky : les ateliers du midi* au Musée Granet d'Aix-en-Provence ;
- 3 œuvres de Raoul Ubac du 2 juillet au 29 août 2010 pour l'exposition *Raoul Ubac* au musée de l'ardoise de Trélazé ;
- 3 œuvres de PAB (déposées par Pierre André Benoit lui même en 1988, don en cours de la famille pour le musée) du 30 novembre 2011 au 31 mars 2012 pour l'exposition *Les éditions de Rivières* au centre Joë Bousquet de Carcassonne ;
- 2 œuvres de Léopold Survage du 16 juin au 30 septembre 2012 pour l'exposition *Survage les années Collioure 1925 - 1932* au musée de Collioure ;
- 2 dessins de Pablo Picasso du 17 mai au 7 octobre 2012 pour l'exposition *Picasso sous le soleil de Françoise, Nîmes et les toros* au Musée du Vieux-Nîmes ;
- *Étude pour l'Hamadryade* de Camille Claudel du 8 juin au 11 novembre 2013 pour l'exposition *Les papesses* organisée par la collection Lambert au Palais des papes d'Avignon ;

- 2 œuvres de Francis Picabia du 12 octobre au 23 novembre 2013 pour l'exposition *The show is over* à la Gagosian gallery de Londres ;
- *Étude pour l'Hamadryade* de Camille Claudel du 7 novembre 2014 au 8 février 2015 pour l'exposition *Camille Claudel, au miroir d'un art nouveau* à la Piscine de Roubaix ;
- *Les oiseaux* de Moon Shin du 16 octobre 2015 au 7 février 2016 pour l'exposition *Séoul – Paris- Séoul : artistes coréens en France* au musée Cernuschi de Paris ;
- 2 œuvres de Francis Picabia du 3 juin au 25 septembre 2016 au Kunsthaus de Zurich et du 20 novembre 2016 au 19 mars 2017 au Moma de New York pour l'exposition *Picabia : a retrospective* ;
- différents livres de la collection des éditions de Rivières d'Anne Slacik, Jean Le Gac, Claude Viallat du 20 mai au 17 septembre 2017 pour l'exposition *L'art, l'artiste et le livre* au musée de la vallée de la Creuse d'Eguzon-Chantôme ;
- 2 dessins de Francis Picabia du 17 mai au 17 septembre 2017 pour l'exposition *Martiques, terre d'ailleurs* au musée Ziem de Martigues ;
- 4 œuvres de Francis Picabia du 9 juin au 23 septembre 2018 au Musée Granet d'Aix-en-Provence et du 12 octobre 2018 au 13 janvier 2019 à la fondation Mapfre de Barcelone pour l'exposition *Picasso – Picabia, histoire de peinture*.
- 1 peinture de Léopold Survage du 11 juin au 2 octobre 2022 au Musée de Collioure pour l'exposition *Collioure, Babel des arts*.
- 4 gravures du VIII<sup>e</sup> Pythique de Pindare de juin à octobre 2023 au Musée de Belfort – donation Maurice Jardot (dans le cadre d'un échange d'œuvres pour l'exposition *Georges Braque, l'œuvre graphique* au musée PAB).

## Inventaire initial (réputé disparu)

AUTEUR	TITRE DE L'ŒUVRE	GÉNIE/TECHNIQUE/DATE	DIMENSIONS En mm	VALEUR en FF. BU	REMARQUES
1   ALECHINSKY Pierre	-	dessin/aquarelle sur papier de réemploi (comptes XIXE S)	203 x 129	20 000,00	S.B.D Alechinsky dédiacée à FAB
2   ARP Jean	-	dessin/encre de Chine sur papier	336 x 250	15 000,00	S.B.G ARP
3   ARP Jean	-	dessin/encre de Chine sur papier	335 x 251	15 000,00	S.B.G ARP (tout réunis dans le 1 Maxime Alexandre
4   ARP Jean	-	dessin/encre de Chine sur papier v.1950	45 x 32	10 000,00	S.B.D ARP
5   ARP Jean	Fruit préadamite	sculpture/plâtre 1938	292x250x320	60.000,00	
6   BEAUDIN André	Personnages	peinture/huile sur toile 1962	240 x 410	30 000,00	S.D.B.G A. Beaudin
7   BERTINI Gianni	Attentat à Nikifanos	peinture/huile sur toile 1959	995 x 730	30 000,00	S.B.D G. Bertini
8   BERTINI Gianni	Sacrificio di Ifigenia	peinture/huile sur toile 1960	1000 x 805	30 000,00	S.B.D G. Bertini
9   BERTINI Gianni	version libre de par-ti- culièrement "Hellenos"	peinture/huile sur toile et bois 1959-1983	310 x 330	10 000,00	S.B.G Bertini
10   BERTINI Gianni	Transformation de Marsienne	peinture/huile sur toile et bois 1957-1983	330 x 290	10 000,00	
11   BERTINI Gianni		paravent/huile sur bois		15 000,00	
12   BERTINI Gianni		sculpture/bois fer		15 000,00	
13   BONI	Composition	peinture/huile sur toile	600 x 730	10 000,00	S.B.D Boni
14   BOTT FRANCIS	Composition	peinture/technique mixte, huile/gouache sur carton 1949	494 x 330	12 000,00	S.D.B. BFRANCISB
15   BOTT Francis	Composition	gouache sur papier	490 x 640	15 000,00	S.B.D Francis B.
16   KAUNGSTEL Christine		encre sur papier v. 1950	60 x 80	3 000,00	S.B.D C.D
17   MAQUE Georges	Oldman	peinture/huile sur toile	381 x 590	800 000,00	S.B.D G. Maque dédiacée pour l' amitie de S. Ju

# Exemples de fiches FLORA

Firefox

https://afes.decalog.net/flora\_afes/servlet/ViewManager?menu=menu\_...

Standard Carte Etiquette Complète Plan de sauvegarde

**PAB : 86.1.50 : Tête de jeune garçon ; CLAUDEL Camille**



## IDENTIFICATION

Préfixe musée : IMB  
 N° d'inventaire : 86.1.50  
 Nombre d'objets : 1  
 Type de bien : Bien patrimonial

## DÉSIGNATION

Discipline : Beau-arts  
 Domaine musée : Sculpture  
 Titre : Tête de jeune garçon  
 Nombre de parties : 1

## CRÉATION-EXÉCUTION

Type : Création  
 Auteur-écrit(e) : Camille Claudel (1864-1945)  
 (1864) (sculpteur)

## DESCRIPTION

Matières et techniques : bronze (sculpté)  
 Reprise de données Matière et techniques : bronze  
 Dimensions : Dimensions : H. 22,3 cm ; L. 12,5 cm ; l. 14 cm

## LOCALISATION

Emplacement de référence : Musée IMB  
 Précédence sur la localisation : Présent  
 Historique des localisations : De l'emplacement de référence :

## RÉGIE

Historique des événements : Les Papes, Collection Lambert - 5 rue Violette - Avignon - France - Palais des Papes - Avignon - France - du 9 juin 2013 au 11 novembre 2013.

## ETAT DE CONSERVATION

Consat simple  
 Dernier état de conservation : bon  
 Intégrité : complet  
 Voir le détail du constat  
 Consat légal  
 Conditions de prêt : Pré autorisé

## DOSSIER ADMINISTRATIF

Entrée : don de Benoit Fiems André (1988), 05.1  
 Date d'entrée : Janvier 1986  
 Historique d'appartenance : Collection privée (Donat Fougère) 1971 - Montpeller 1993.

30

Firefox

[https://ales.decatalog.net/flora\\_ales/servlet/ViewManager?menu=menu\\_...](https://ales.decatalog.net/flora_ales/servlet/ViewManager?menu=menu_...)**DONNÉES PATRIMONIALES**

Score jsdc 0.00

Score groupe  
valeur 0.00Score groupe  
vulnérabilité 0.00Score groupe  
facilité  
d'accès 0.00**DOCUMENTATION**Photo de  
consultation

Reproductions 11000080

**SUIVI**ark:label:notice [http://ales.decatalog.net/flora\\_ales/ark:/14367/00258](http://ales.decatalog.net/flora_ales/ark:/14367/00258)Etat  
d'avancement de  
la notice

1/1 (0%)



31

Firefox

https://ales.decalog.net/flora\_ales/servlet/ViewManager?menu=musec...

Standard Carte Étiquettes Complète Plan de sauvegarde

## PAB : 86.1.94 ; Cherchez d'abord votre Orphée ; MARTINEZ DE PICABIA Francis



### IDENTIFICATION

Préfixe musée PAB  
 N° d'inventaire **86.1.94**  
 Nombre d'objets 1  
 Type de bien Bien patrimonial

### DÉSIGNATION

Discipline Beaux-arts  
 Domaine musée peinture  
 Titre Cherchez d'abord votre Orphée  
 Nombre de parties 1

### CRÉATION-EXÉCUTION

Type Création  
 Auteur-aucuteur Martine de Picabia, Francis Picabia, 1943  
 (1943-1943) (peintre)  
 Date de création-exécution 1943

### DESCRIPTION

**Précisions sur la description** Sur les 34 tableaux et dessins de Picabia conservés au Musée PAB, sept toiles ont été peintes entre 1946 et 1950. La plus grande et la plus spectaculaire, "Cherchez d'abord votre Orphée", s'apparente aux œuvres "orphiques" des années 1912-1914 qui cherchaient à traduire des états psychologiques ou des expériences vécues. Des éléments géométriques s'organisent selon un rythme dynamique et ascendant, et un fléchage qui amène à la lecture de l'exposition, inscrit en haut du tableau. Les formes rondes et rectangulaires, placées les unes dans les autres, grands et petits points, annoncent l'œuvre ultime de Picabia.

**Matériaux et techniques** peinture à l'huile  
 toile

**Reprise de données Matériaux et techniques** Huile sur toile

**Dimensions** Extérieurs - H. 106,5 cm / L. 70 cm  
**Inscriptions** signature : Francis Picabia (En bas à droite)

date : 1943 (En bas à droite)

### LOCALISATION

**Épigraphes de référence** Muséum PAB

**Localisation actuelle** Musée PAB / Village / France

**Précisions sur la localisation** Présent

32

Finet/W

[https://ales.decadlog.net/fom\\_gles40n1ot/ViewManager?menu=mausee...](https://ales.decadlog.net/fom_gles40n1ot/ViewManager?menu=mausee...)Historique des  
localisations :

De l'emplacement de référence :

<b>RÉGIE</b>	
--------------	--

Historique des  
événements :

-Francis Picabia, ouvert de 1948, Galerie des Deux-les - 1, quai des Fleurs, 75004 Paris - France - Galerie des Deux-les - 1 / quai des Fleurs, 75004 Paris - France - du 15 novembre 1948 au 4 décembre 1948

-Francis Picabia, 50 cm de plats, Galerie René Drouot - 17 place Vendôme - Paris - France - Galerie René Drouot - 17 place Vendôme - Paris - France - du 4 mars 1949 au 26 mars 1949

-Vicomte J. Grand Palais - 1 avenue du Général Eisenhower - Paris - France - Grand Palais - 1 avenue du Général Eisenhower - Paris - France - 1970

-Francis Picabia, Musée des Beaux-arts de Nîmes - Rue de la Cité Foulc - Nîmes - France - Musée des Beaux-arts de Nîmes - Rue de la Cité Foulc - Nîmes - France - du 11 juillet 1986 au 30 septembre 1986

-Bibliothèque nationale de France - Paris - France - Bibliothèque nationale de France - Paris - France - du 23 janvier 1980 au 4 mai 1980

-Les métamorphoses d'Olympe, Musée des Beaux-arts de Toulcoing - 2 rue Paul Doumer - Toulcoing - France - Musée des Beaux-arts de Toulcoing - 2 rue Paul Doumer - Toulcoing - France - 1994

-Les métamorphoses d'Olympe, Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg - 1 place Henri Jean Art - Strasbourg - France - Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg - 1 place Henri Jean Art - Strasbourg - France - du 4 mars 1985 au 30 avril 1985

-Les métamorphoses d'Olympe, Musée d'Art et d'Architecture - Rue Jean Van Volsem 77 - Liège - Belgique - Musée d'Art et d'Architecture - Rue Jean Van Volsem 77 - Liège - Belgique - du 19 mai 1985 au 10 juillet 1985

-Amfibus cochétiés J. / du XXème siècle - Maison René Drouot, Maison René Drouot - du 1 juillet 2004 au 3 octobre 2014

-2073 Ales - Musée RAB - Puyguyon

<b>ETAT DE CONSERVATION</b>	
-----------------------------	--

Constat simple

Dernier état de conservation

Bon

Intégrité

complète

Précisions sur l'état de conservation :

Au centre de la toile, soulèvement de la couche picturale - 2 lacunes

Voir ardoises du dossier

Constat initial

Conditions de pose

Préconstruite

<b>DOSSIER ADMINISTRATIF</b>	
------------------------------	--

Entrée

Joseph-Benoît Pierre-André (1988) - 363

Date d'entrée

Janvier 1988

Valeur initiale

Historique d'appartenance

Collection privée - Vente - Musée des Beaux-arts de Nîmes - 2004 - Musée RAB - Puyguyon - 2014

<b>DONNÉES PATRIMONIALES</b>	
------------------------------	--

Noms père

0/00

Firefox

[https://ales.decadog.net/flora\\_ales/servlet/ViewManager?menu=mause...](https://ales.decadog.net/flora_ales/servlet/ViewManager?menu=mause...)Score groupe  
valeur 0.00Score groupe  
vulnérabilité 0.00Score groupe  
facilité  
d'évaluation 0.00

DROITS-DIFFUSION

Représentant du  
titulaire 4 Decadog Société anonyme, avenue des  
indépendances, 91000 Evry-Courcouronnes

DOCUMENTATION

Lien  
documentaire Source vérifiée : Decadog - Papiers  
tout n°483, n°883, fig 10/90Source vérifiée : Société La Française  
10 10, 1010, 1010, 1011Source vérifiée : Société La Française  
1010, 1010, 1010, 1011Photo de  
consultation [PHOTO.jpg](#)Reproductions [Fichiers27](#)

SUIVI

ark:/label/notice [https://ales.decadog.net/flora\\_ales/  
ark:/14365/002102](https://ales.decadog.net/flora_ales/ark:/14365/002102)Etat  
d'avancement de  
la notice Société anonyme

Rédacteur Courton Laflotte

[Lien](#)L'ensemble des  
documents de la notice

Firefox

https://afes.decalog.net/flora\_afes/servlet/ViewManager?menu=menu...

Standard Carte Étiquettes Complète Plan de sauvegarde

## PAB : 86.1.124 ; Sans titre ; RUIZ BLASCO PICASSO Y LOPEZ Pablo



### IDENTIFICATION

Préfixe musée PAB  
N° d'inventaire **86.1.124**  
Nombre d'objets 1  
Type de bien Bien patrimonial  
Autres numéros 86.1.97 (Ancien numéro)

### DÉSIGNATION

Discipline Beau-arts  
Domaine musée dessin  
Titre Sans titre  
Nombre de parties 1

### CRÉATION-EXÉCUTION

Type Création  
Auteur exécutant Ruiz-Blasco Picasso y Lopez, Ruiz-Blasco Picasso y Lopez (1891 - 1973) (peintre)  
Date de création-exécution 1961

### DESCRIPTION

Matériaux et techniques mine de plomb  
papier  
Reprise de données Matériaux et techniques Mine de plomb sur papier  
Dimensions Dessin sur : H. 50,3 cm ; l. 33 cm  
Inscriptions(s) signature, dédicace : Pour Juan PAB Picasso, le 22.3.61 (En bas à gauche)

### LOCALISATION

Emplacement de référence Musée PAB / PAB - Réserve 1 - 1er étage  
Précisions sur la localisation Présent  
Dernier recensement En attente de recensement ; le 18/08/2022  
De l'emplacement de référence : Musée PAB / PAB - Réserve 1 - 1er étage  
Historique des localisations De l'emplacement de référence : Musée PAB / PAB - Réserve 1 - 1er étage

### ETAT DE CONSERVATION

Constat simple  
Dernier état de conservation bon  
Intégrité complet  
Valeur de détail du constat  
Constat initial  
Conditions de prêt Prêt autorisé

### DOSSIER ADMINISTRATIF

35

Firefox

[https://ales.decatalog.net/flora\\_ales/servlet/ViewManager?menu=menu\\_...](https://ales.decatalog.net/flora_ales/servlet/ViewManager?menu=menu_...)

Entité: Don de Benoît Pierre André (1090), 86-1  
 Date d'entrée: Janvier 1988  
 Historique: Collection privée - Benoît Pierre André (1090)  
 d'appartenance: 1090 - Collection (1090)

**DONNEES PATRIMONIALES**

Score prix: 0.00  
 Score groupe  
 valeur: 0.00  
 Score groupe  
 vulnérabilité: 0.00  
 Score groupe  
 facilité  
 d'entretien: 0.00

**DROITS-DIFFUSION**

Représentant du  
 titulaire: [ales@ales.decatalog.net](mailto:ales@ales.decatalog.net)  
[ales@ales.decatalog.net](mailto:ales@ales.decatalog.net)

**DOCUMENTATION**

Photo de  
 consultation: [1198076.jpg](#)

Reproductions: PAS

**SUIVI**

ark:label:alece [https://ales.decatalog.net/flora\\_ales/](https://ales.decatalog.net/flora_ales/)  
<ark:/14367/002152>

Etat  
 d'enregistrement de  
 la série: Série valide

1/1 (1/1)

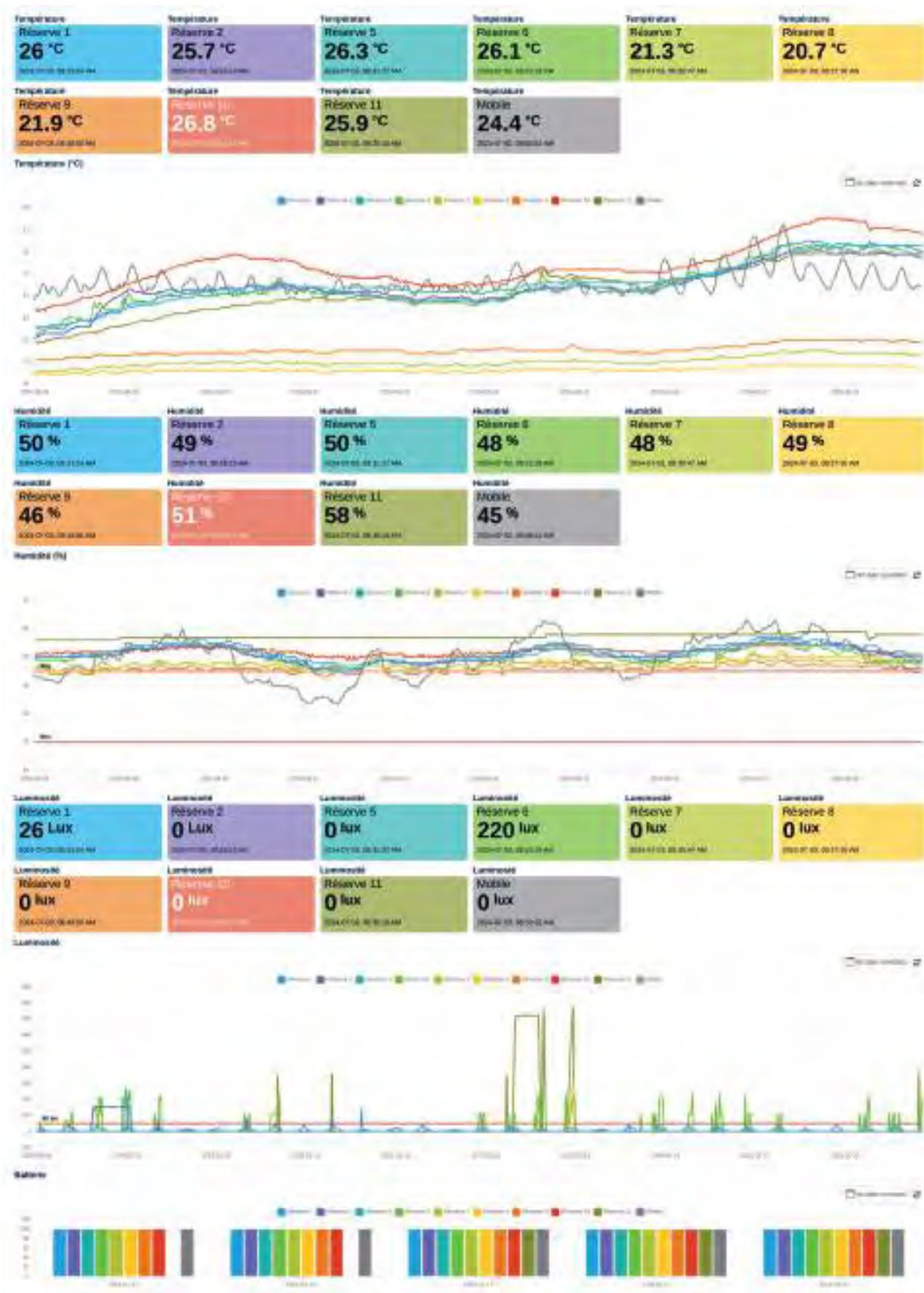
Cherchez dans :

# Protocole d'accès et gestion des réserves

## Quelques règles simples à respecter :

- ✓ Éviter tout risque de contamination ou d'empoussièrément :
  - Chaussures, vêtements et matériel propres
  - Œuvres/Objets propres et décontaminés, le cas échéant
  - Conserver les portes et fenêtres fermées
  - Conserver une **réserve ordonnée**
- ✓ Éviter tout risque de perte :
  - Toujours **localiser l'œuvre sur le logiciel FLORA**.
  - Lorsqu'une personne déplace une œuvre il en est responsable du début à la fin.
  - Ne pas laisser d'œuvre en cours de traitement sur le plan de travail sans indication sur **la personne en charge** de ce travail, l'**INV** ou l'identification de l'œuvre ainsi que **les raisons de sa présence** à cet endroit.
  - Laisser un « **Fantôme** » à l'emplacement d'origine de l'œuvre en cas de déplacement prolongé.
  - S'assurer que la porte est bien **fermée à clés** lorsque l'on part.
- ✓ Éviter tout risque de dégradation :
  - Manipuler les objets avec **des gants** ou, pour les textiles et les papiers, avec les mains préalablement lavées et séchées
  - Manipuler les œuvres avec **précautions**, toujours prévoir son trajet, s'assurer qu'il n'est pas encombré et prévoir ou sera posée l'œuvre à l'arrivée.
  - **Demander de l'aide** pour manipuler une œuvre trop imposante par sa taille ou par son poids.
  - Ne pas utiliser de feutre, stylo ou marquer près des œuvres. En réserve uniquement des **crayons à papier**.
- ✓ En cas de constat ou de suspicions d'incident ou de problème, le signaler par mail à la directrice et aux régisseurs. S'assurer qu'une intervention sera mise en place le plus rapidement possible.

# Relevé de l'hygrométrie et des températures dans les salles (juin 2024)



Avril 2024

# PLAN DE RÉCOLEMENT DU MUSÉE - BIBLIOTHÈQUE PAB - 2024

## 1. Introduction

La loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France (inscrite au code du patrimoine depuis) fait état de l'obligation de mener un récolement tous les dix ans. L'arrêté du 25 mai 2004 précise les dispositions de mise en place de ce récolement.

Le plan de récolement a été adressé à la conseillère musées de la DRAC Occitanie en février 2024 et validé après corrections en mai 2024.

## 2. Collection

### a- Typologie

Le Musée – bibliothèque Pierre André Benoit conserve une collection d'œuvres graphiques (dessins, estampes...), de peintures, de livres et quelques sculptures. Cette donation initiale a été complétée par des dons et des legs d'artistes et de familles d'artistes, ainsi que par des achats depuis 1989. Elles comprennent des peintures, des dessins, des gravures, des sculptures, du mobilier et des objets d'art. Ces œuvres datent principalement du XXe siècle.

Les œuvres sont facilement accessibles.

Le musée a en son sein différents dépôts qui ne font pas l'objet d'un récolement par l'équipe du musée : livres de la Bibliothèque nationale de France (dépôt de 1997, 2003 et 2005) représentant 422 livres, deux dépôts d'œuvres de Camille Bryen de la Fondation de France (peintures et gravures) et dépôt d'œuvres de Pierre André Benoit par la famille (passage en commission d'acquisition en octobre 2020, échanges actuels avec la famille, arrêté en cours de rédaction, œuvres qui seront intégrées au prochain récolement décennal). Le numéro d'inventaire de ces objets commence par D.92. Il deviendra 2024.1.1 à 2024.1.378.

### b- État des inventaires et de l'informatisation des collections

Le Musée – bibliothèque Pierre André Benoit dispose d'un seul registre d'inventaire papier réglementaire. Il a été ouvert en 1993. Donc l'intégralité de la donation initiale de PAB en 1986 n'apparaît pas tout comme les acquisitions de 1989 à 1993 (soit 14 numéros). La numérotation de 1993 à 2001 suit la composition suivante : les deux derniers chiffres de l'année d'acquisition. le mois d'acquisition. le numéro d'entrée dans l'acquisition. Par exemple le numéro 93.11.1 (première acquisition de 1993 mais effectuée en novembre).

Depuis 2022 les musées de l'agglomération utilisent la base de données Flora. Avant le département des musées utilisait Micromusée pour les deux musées d'Alès et un tableau excel pour Maison Rouge.

Dans la base de données Flora un préfixe pour différencier le musée affectataire a été attribué (PAB, COL ou MR pour Musée- bibliothèque Pierre André Benoit, Musée du Colombier, Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles). Mais ce préfixe ne fait pas partir du numéro d'inventaire officiel. C'est simplement un préfixe d'usage uniquement informatique.

À ce jour (mars 2024) l'inscription à l'inventaire des œuvres acquises depuis 2014 est en cours. L'entrée de dons importants en nombre (Les éditions de Rivières : 318 livres) ont bloqué par manque de temps l'inscription manuscrite. L'inscription journalière d'une dizaine d'œuvres permettra d'ici juin 2024 d'avoir l'inventaire papier complet pour la période 1993 – 2024.

Les œuvres acquises jusqu'en 2019 ont cependant toutes été marquées et ont une fiche Flora. Avant la fin du récolement celles-ci doivent être créées afin que le résultat du récolement soit en concordance parfaite avec l'inventaire papier et l'inventaire informatique des collections. L'agent en charge de la gestion de la base Flora réalise cette mission à temps partiel depuis mars 2024 à raison d'une journée par semaine. Sa mission principale (80%) est le suivi administratif et logistique des expositions temporaires. Au cours de l'été 2024 elle va pouvoir consacrer plusieurs journées à compléter les fiches manquantes.

Estimation des quantités d'objets sachant que sur Flora toutes les fiches ne sont pas saisies les chiffres donnés le sont à titre indicatif et seront vraisemblablement modifiés suite au récolement.

- Peintures : 161 peintures + 1 toile de Georges Braque en 2021 + 2 toiles de Jacques Doucet en 2023 + 7 peintures d'Hans Steffens en 2023 = 171 peintures
- Sculptures : 18 sculptures
- Arts graphiques :
  - dessins et estampes non dénombrées (sans l'intégralité des fiches estimation très compliquée).
  - livres : 329 livres + 134 livres du don Jean-Pierre Geay en 2017 soit 463 livres
- Céramiques : pas de céramiques mentionnées sous ce nom dans Flora, pourtant plusieurs œuvres comme les assiettes de Pierre Alechinsky par exemple.
- Vitraux : 1
- Vidéos : 2 films de Pierre Coulibeuf en 2021

### c- Bilan du précédent récolement

Aucun récolement n'avait jamais eu lieu auparavant entre 1989 et 1999.

Le précédent récolement effectué entre 2003 et 2005. Il a été finalisé au premier semestre 2011, le PV fait état de 271 objets récolés jusqu'en 2004 (le PV intervient en 2011 au moment du départ de la conservatrice, Aleth Jourdan, une fois le récolement du Musée du Colombier terminé lui aussi). Le chiffre de 2905 objets mentionné doit vraisemblablement prendre en compte les dépôts car on estime le nombre d'œuvres appartenant au musée entre 900 et 1000 items.

Un tableau archivé dans les dossiers informatiques du musée fait cependant état de 208 objets donnés par PAB 86.1.1 à 86.1.208 (207 en comptant celui non restitué après une erreur, le 86.1.14) et 123 objets acquis entre 1987 et 2009 : 87.1.1 à 2009.1.2 (rectifié en 2009.2.1 car l'artiste José Abad a vendu un œuvre au musée : 2009.1.1 ; et en a donné une autre, c'est le même artiste mais pas le même mode d'acquisition donc le numéro est en réalité 2009.2.1). Soit un total de 331 jusqu'en 2009.

Le récolement a été mené à son terme et finalisé par un PV en date du 7 mars 2011.

Le récolement a été réalisé par le personnel en interne et des stagiaires. Une fiche de récolement pour chaque objet a été réalisée.

Il n'a pas donné lieu à des action post-récolement.

À noter : il manque une œuvre dans la collection faisant partie du don initial de PAB, le PV de 2011 stipule : « après la mort de PAB, ses ayants droits ont récupéré les œuvres mises en dépôt ; deux œuvres de la donation de 1986 ont été prises par erreur et présentées en salle des ventes en 1994. L'une d'entre elles, vendue, n'a pu être restituée au musée, le vendeur n'ayant pas voulu s'en séparer. Il s'agit d'un dessin de Francis Bott numéro d'inventaire 86.1.14. L'autre a été restituée au musée ». L'équipe du musée va rechercher activement cette œuvre en sollicitant les héritiers de Pierre André Benoit, Antoine Coron son biographe et les conservateurs successifs depuis l'ouverture du musée pour faire appel à leurs souvenirs de cet événement et/ ou de ses suites. Avec les éléments recueillis nous chercherons à récupérer l'œuvre à l'amiable avant d'envisager un dépôt de plainte.

Cf articles L451-3 à 5 du Code du Patrimoine. Si elles appartiennent à des personnes publiques (État ou collectivités territoriales), les collections sont inaliénables, imprescriptibles et insaisissables. Cela signifie que :

- la personne morale propriétaire peut revendiquer son bien entre les mains d'un tiers sans limite de temps (en cas de vol par exemple) ;
- les biens ne peuvent pas être vendus (sous peine de nullité) ;
- et, enfin, que ces biens ne peuvent pas faire l'objet de procédures de saisies diligentes par des créanciers.

Depuis 2011 le Musée – bibliothèque a acquis 686 objets ou lots d'objets. Soit un estimatif d'environ 1000 objets à récoler en 2024 – 2025.

### d- Plan de localisation des œuvres

Les œuvres à récoler sont réparties dans 2 réserves. Dans les salles d'exposition les œuvres sont réaccrochées plusieurs fois par an. Ces localisations sont donc temporaires et ne seront pas prises en compte dans le plan de récolement. Pour s'assurer que toutes les œuvres ont bien été vues une campagne sera organisée après le récolement des deux réserves au moment du changement d'accrochage

- au 1<sup>er</sup> étage : une salle : Réserve 1
- au 2<sup>e</sup> étage : une salle : Réserve 2

*Voir annexe : « Plans avec numérotation des salles »*

## 3. Deuxième récolement décenal

### a- Objectifs

Rappel du cadre légal :

L'agent récoleur vérifie :

- la présence du bien dans les collections ;
- la localisation du bien ;
- l'état du bien ;
- le marquage du bien ;
- la conformité de l'inscription à l'inventaire.

Il peut compléter les fiches de la base Flora pour mieux documenter l'objet récolé mais ce n'est pas l'objectif principal. Les erreurs importantes doivent être corrigées et les œuvres non photographiées pour la base de données Flora devront l'être (photo à usage documentaire, non professionnelle).

Les systèmes d'accroche et soclage devront être vérifiés tout comme l'état des cadres et un tableau de synthèse établi pour prévoir les interventions à venir.

### b- Modes opératoires

L'agent en charge du récolement est la régisseuse des collections des trois musées de l'agglomération. Le récolement se déroulera donc 2 jours par semaine. La supervision est assurée par la conservatrice responsable des collections.

### c- Calendrier

L'objectif est de récoler l'ensemble des œuvres entre avril 2024 et février 2025.

Une fois la première campagne achevée, il sera plus facile de déterminer le rythme moyen journalier. Le calendrier sera ajusté en fonction de l'avancée et du rythme moyen.

Le récolement s'effectuera de manière topographique, donc mur après mur, travée après travée et par emplacement.

### d- Contraintes

Puisque les mouvements d'œuvres sont fréquents, il faudra être vigilant à l'occasion de chaque mouvement à bien dissocier les œuvres récolées des œuvres qui ne le sont pas. Lorsqu'une œuvre retourne en réserve dans une zone déjà récolée, l'œuvre devra être récolée à l'occasion de ce mouvement avant d'être rangée à son emplacement.

Le récolement ne sera que peu impacté par des contraintes techniques. Néanmoins, la collection comportant quelques sculptures assez lourdes, il faudra prévoir un renfort humain pour les manipuler au moment de les récolement.

L'avancement de l'aménagement de R2, les dates de livraison et de montage sont des contraintes dont nous ne sommes pas maître et qui pourront influencer l'avancement du récolement.

## 4. Post récolement

Le récolement va permettre à l'équipe au delà de la vérification de la présence et de l'état des œuvres, la mise sur pied :

- d'un plan de restauration des œuvres,
- de retrait des supports acides sur lesquels les œuvres sur papier sont contrecollées,
- d'encadrement (ou restauration des encadrements d'origine),
- campagne de marquage des œuvres non marquées,
- identification des objets documentaires et archives localisées en réserves pour constituer un inventaire du matériel d'étude et matériel scénographique.

## CAMPAGNE DE RÉCOLEMENT N°1

La campagne de récolement n°1 concerne la Réserve 2 dite réserve BnF, au 2<sup>e</sup> étage du musée.

La Réserve 2 contient des arts graphiques non conditionnés et placés dans un meuble à plans, ainsi que des arts graphiques conditionnés sous passe-partout dans des boîtes de conservation placées sur les étagères d'un meuble. La réserve renferme également des livres et des sculptures.

L'agent récoleur procédera méthodiquement au récolement de l'ensemble de la réserve, mobilier de rangement après mobilier de rangement, travée après travée, niveau d'étagère après niveau d'étagère ou tiroir après tiroir.

***Voir annexe : « Plan réserve 2 PAB »***

Le calendrier sera affiné au fur et à mesure de l'avancée et des contraintes. L'objectif est néanmoins de terminer cette première campagne de récolement d'ici fin juin 2024.

Prévisions :

Début de campagne le 11 mars 2024, à raison de deux jours par semaines.

332 objets à récolement et à constater brièvement avec prise de vue. Environ 30 min par objet, soit 14 objets par jours. 12 semaines seront nécessaires pour finir le récolement de R2.

Fin de campagne début juin 2024. Dans le courant du mois de juin – traitement des données et mise au propre du récolement

## CAMPAGNE DE RÉCOLEMENT N°2

La campagne de récolement n°2 concerne la réserve R1 dite réserve des tableaux. Sur Flora cet emplacement comporte 249 biens et ensembles.

Elle contient principalement des peintures et quelques sculptures. Les peintures sont soit suspendues à des grilles soit glissées dans des racks. Certaines manipulations nécessitent la présence de deux personnes.

***Voir annexe : « Plan avec numérotation des salles »***

Il y a un projet de réaménagement de cette réserve sur l'année 2024. L'installation devrait avoir lieu début octobre 2024. La campagne de récolement débutera une fois la réserve réaménagée. Les œuvres auront ainsi des emplacements attribués.

Début de campagne : décembre 2024

249 objets à récolement et à constater brièvement avec prise de vue. Environ 30 min par objet, soit environ 14 objets par jours. 9 semaines seront nécessaires pour finir le récolement de R1.

Fin de campagne fin janvier 2025, puis deux semaines de traitement des données et de mise au propre du récolement.

# Liste des publications depuis 1989

(par l'association des amis du Musée – bibliothèque PAB puis par la musée lui-même à partir de 2019)

Le Fruit donné - 1989 Éphémérides de Pierre André Benoit  
 Paul Claudel - 1989  
 James Guitet – 1989  
 Reverdy à cent ans – 1989  
 Miró au Musée P.A.B, 1953 – 1985 – 1990  
 Aléchinisky – 1990  
 Rose Adler et P.A.B, 1949-1959 – 1990  
 Picasso et P.A.B, 1956-1967 – 1990  
 Situer Hans Steffens – 1991  
 Pab l'enchanteur – 1991  
 Petite Falaise Illustrée – 1991  
 Seuphor la Traversée du Siècle – 1991  
 Jean Cortot, l'Écriture est un dessin – 1992  
 111 Petites reliures – 1993  
 Jean Dubuffet – 1993  
 Christine Boumeester – 1994  
 Entretiens avec Pierre André Benoit sur Jouhandeau et Genet – 1994  
 Jeanne Coppel – 1994  
 Sylvere – 1994  
 Jean Hugo et Pierre André Benoit – 1994  
 Charles Marq - Brigitte Simon - Pierre André Benoit – 1995  
 Claude Jebeili – 1995  
 André Frenaud Raoul Ubac – 1995  
 Madeleine Grenier - 1995  
 Cozette de Charmoy – 1995  
 Dominique Lonchamp, A Fleur de pierre – 1996  
 Imre Pan, Portrait d'un poète-éditeur d'art – 1996  
 Christian Bonnefoi, Œuvres graphiques 1973-1996 – 1996  
 Christian Astor, Guerre à la Tristesse – 1996  
 Gaston Puel, Michel Carrade et Pierre André Benoit – 1996  
 Marie-Noelle Gonthier – 1997  
 Marc Alyn, Max Jacob et Pierre André Benoit – 1997  
 Ida Karskaya – 1997  
 Jacques Doucet – 1997  
 Marcel Robelin – 1998  
 Camille Bryen à revers – 1997  
 Françoise Deverre – 1998  
 Hans Steffens – 1998  
 Akeji – 1999  
 Francis Jourdain – 2000  
 Jean-Jacques Dournon – 2000  
 Pierre Aléchinisky – 2001  
 Voisinages de René Char – 2001  
 150 œuvres sur papier des Musées du Languedoc-Roussillon – 2002  
 P A B Les minuscules – 2003  
 Anne Slacik – 2004

Francis Picabia Autour de... - 2005  
 Georges Braque et PAB Chemin faisant – 2005  
 Jean-Yves Saunier Vers l'azur – 2006  
 De Degas à Matisse – 2006  
 On the road, L'automobile dans l'art – 2007  
 Catalogue des Collections du Musée PAB, 1989-2009 – 2009  
 Picasso entre écriture et dessin – 2009  
 Catalogue des collections du musée – 2009  
 Miró et les arts graphiques – 2012  
 Picabia pionnier de l'art moderne – 2013  
 Jean Hugo l'enlumineur du quotidien – 2014  
 Dubuffet et les arts graphiques – 2015  
 Le Fruit donné – 2016 (édition revue et augmentée)  
 Picasso et le livre d'artiste – 2018  
 Cocteau l'empreinte d'un poète – 2019  
 Jean Arp, un jour des années une vie – 2021  
 Georges Braque, l'œuvre graphique – 2023



---

# Muséographie

---

- Liste des expositions depuis 1989
- Programme des exposition du département des 3 musées d'Alès Agglomération 2024 – 2026

# Liste des expositions depuis 1989

9 février 2024 – 1<sup>er</sup> septembre 2024 : **Pablo Picasso / Aldo Crommelynck, La route du cuivre**

13 juillet 2023 – 29 octobre 2023 : **Georges Braque, L'oeuvre graphique**

17 février 2023 – 4 juin 2023 : **Alès, le beau temps selon Anne Slacik**

24 juin – 9 octobre 2022 : **Jean Arp, Un jour, des années, une vie**

21 janvier – 19 avril 2022 : **Jean-Marie Granier – Le langage secret des paysages**

14 juillet – 31 décembre 2021 : **Les 100 ans de PAB**

15 mai – 31 octobre 2021 : **L'expérimentation comme langage**

14 janvier – 20 septembre 2020 : **Nouvelle fête - manigancée par l'amitié, Art et techniques selon PAB**

20 juin – 6 octobre 2019 : **Jean Coteau L'empreinte d'un poète**

4 mars – 26 mai 2019 : **Willem, Un sujet qui fâche**

16 novembre 2018 – 17 février 2019 : **Transcriptions, dessins / peintures / livres de Sylvie Deparis**

13 juillet – 21 octobre 2018 : **Picasso et le livre d'artiste**

9 mars – 10 juin 2018 : **Jean-Pierre Geay, Une vie vouée aux livres**

6 juillet – 15 octobre 2017 : **Survage, abstrait ou cubiste ?**

10 novembre 2016 – 1<sup>er</sup> février 2017 : **René Guiffrey réflexions sur la réfraction**

8 juillet – 16 octobre 2016 : **PAB, Le cœur à l'ouvrage PAB, Picasso, Picabia, Braque, Miró, Alechinsky, Char ...**

29 février – 19 juin 2016 : **Les nouveaux trésors du musée PAB**

6 novembre 2015 – 14 février 2016 : **Thierry Le Saëc, Les Éditions la Canopée... 2006 → 2015**

10 juillet – 18 octobre 2015 : **Dubuffet et les arts graphiques**

6 mars – 21 juin 2015 : **Les amis de PAB photographiés par Lucien Clergue**

13 décembre 2014 – 1<sup>er</sup> février 2015 : **Gota & Alpha une réinterprétation des architectones de Malevitch**

27 novembre 2014 – 1<sup>er</sup> février 2015 : **Contrastes 13 graveurs 2 musées 1 exposition** (en collaboration avec le Musée du Colombier d'Alès)

12 juillet – 19 octobre 2014 : **Jean Hugo, l'enlumineur du quotidien**

26 mars – 15 juin 2014 : **Piers Faccini Voix picturale (1993-2013)**

14 mars – 22 juin 2014 : **Julius Baltazar, l'hôm-mage**

12 juillet – 27 octobre 2013 : **Picabia, pionnier de l'art moderne**

21 mars – 16 juin 2013 : **Bob Dylan photographié par Jerry Schatzberg**

14 mars – 23 juin 2013 : **Les Éditions de Rivières, l'après PAB**

5 juillet – 16 septembre 2012 : **Miró et les arts graphiques**

16 mars – 10 juin 2012 : **Lignes et plis, une histoire du livre d'artiste**

16 mars – 12 mai 2012 : **Monstres sacrés du cinéma Photographies de Xavier Lambours**

22 octobre 2011 – 29 janvier 2012 : **Perception en question La sculpture contemporaine dans l'art concret**

28 juin – 18 septembre 2011 : **Pierre Verger, un pont au-dessus de l'Atlantique Regard sur les cultures afro-américaines du plateau des Guyanes et de l'Amazonie**

24 mars – 29 mai 2011 : **Bernard Plossu Marseille en autobus**

4 juillet – 12 septembre 2010 : **Marie-Ange Guilleminot, Paul-Armand Gette, Didier Trenet À propos de Casanova**

18 mars – 30 mai 2010 : **Mathieu Pernot tsiganes**

1<sup>er</sup> mars – 30 mai 2010 : **Bernadette Lafont Portraits en métamorphoses**

23 octobre 2009 – 17 janvier 2010 : **Picasso entre écriture et dessin**

3 juillet – 13 septembre 2009 : **José Abad Le fer et le papier**

4 juillet – 20 septembre 2009 : **Vingt ans d'acquisitions au musée PAB** (espace d'exposition pôle culturel et scientifique de Rochebelle)

29 mai – 21 juin 2009 : **Promenade en forêt de France Mitrofanoff** (espace d'exposition pôle culturel et scientifique de Rochebelle)

14 mars – 17 mai 2009 : **Raymond Depardon en Languedoc-Roussillon**

8 novembre 2008 – 25 janvier 2009 : **Mireille Brunet-Jailly**

12 mars – 13 avril 2008 : **Andrew Kötting, In the Wake of Deadad**

7 juin – 21 septembre 2008 : **La dégelée Rabelais Et tout pour les mange tripes !**

22 novembre 2007 – 27 janvier 2008 : **P.M.A.D.B. Michel Duport**

30 juin – 23 septembre 2007 : **On the road, l'automobile dans l'art**

2 mars - 1<sup>er</sup> avril 2007 : **Jacques Henri Lartigues *La découverte d'une œuvre***

30 mars - 23 juin 2007 : ***Né le*** Célébration nationale du centenaire de René Char (1907-1988)

28 avril - 27 mai 2007 : **Mireille Flupius «*Empreintes*»** (présenté à la Bambouseraie)

17 novembre 2006 - 26 janvier 2007 : ***Légende de J. Le Gac***

16 juin - 11 septembre 2006 : ***Jean Suquet / Agnès Varda***

30 juin - 1<sup>er</sup> octobre 2006 : ***De Degas à Matisse, chefs d'œuvres du musée Toulouse-Lautrec d'Albi***

6 avril - 21 mai 2006 : ***Jean-Yves Saunier Vers l'azur***

7 - 26 mars 2006 : ***Patrice Terraz, Le phare***

19 novembre 2005 - 30 janvier 2006 : ***déballage***

6 juillet - 2 octobre 2005 : ***Georges Braque et PAB Chemin faisant***

11 mai - 19 juin 2005 : ***Francis Picabia Peintures, dessins du Musée PAB Gabriele Di Matteo Peinture***

8 mars - 10 avril 2005 : ***Israël Palestine au pied du mur, photographies d'Olivier Coret***

24 avril - 27 septembre 2004 : ***Anne Slacik Les jardins*** (organisée en partenariat avec la Bambouseraie)

21 novembre 2003 - 31 janvier 2004 : ***PAB Les minuscules***

12 avril - 28 septembre 2003 : ***Viallat cordes et filets***

46 22 décembre 2002 - mars 2003 : ***Miró Braque Picasso Un florilège, collection du musée Pierre André Benoit***

28 juin - 13 octobre 2002 : ***Matisse, Picasson Chagall, Miró, Maillol, Marquet, Laugé, Dufy, Braque, Tapiès, Viallat et les autres ... 150 œuvres sur papier des Musées du Languedoc-Roussillon***

16 octobre - 16 décembre 2001 : ***Voisinage de René Char***

22 juin - 30 septembre 2001 : ***La roue de l'imprimerie Alechinsky***

10 novembre 2000 - 31 janvier 2001 : ***Jean-Jacques Dournon Dix ans de peinture Cinquante œuvres***

24 juin - 3 septembre 2000 : ***Francis Jourdain 1876 - 1958 un parcours moderne***

18 avril - 4 juin 2000 : ***Au fil du trait De la préhistoire à l'art du XX<sup>e</sup> siècle dans les collections des Musées d'Alès***

21 décembre 1999 - 30 janvier 2000 : ***Akeji Peintre calligraphe contemporain***

juin 1999 - septembre 1999 : ***10<sup>e</sup> anniversaire et hommage à PAB***

3 - 28 mars 1999 : Jacque Barral

2 juillet - 27 septembre 1998 : Hans Steffens

avril 1998 - juin 1998 : Françoise Deverre

4 - 29 mars 1998 : Marcel Robelin (en partenariat avec l'École des Mines d'Alès)

8 novembre 1997 - 31 janvier 1998 : Jacques Doucet

27 juin - 28 septembre 1997 : Ida Karskaya

5 - 16 mars 1997 : Francesc Palomarès (en partenariat avec l'École des Mines d'Alès)

21 mars - 31 mai 1997 : ***Marc Alyn, Max Jacob et Pierre André Benoit***

1997 : ***Noëlle Gonthier collages***

1996 : ***Gaston Puel, Michel Carrade et Pierre André Benoit***

7 novembre - 31 décembre 1996 : ***Astor guerre à la tristesse***

juin 1996 - septembre 1996 : ***Christian Bonnefoi œuvres graphiques 1973-1996***

mars - mai 1996 : ***Dominique Longchamp à fleur de pierre***

22 mars - 9 juin 1996 : ***Portrait d'un poète-éditeur d'art Imre Pán***

6 - 17 mars 1996 : A. Stella (en partenariat avec l'École des Mines d'Alès)

3 novembre 1995 - 28 janvier 1996 : ***Madeleine Grenier Une rétrospective***

3 novembre 1995 - 28 janvier 1996 : ***Cozette de Charmoy***

29 juin 1995 - 8 octobre 1995 : ***PAB, Frénaud, Ubac : 1948-1981***

29 juin 1995 - 8 octobre 1995 : ***Claude Jebeili***

24 mars 1995 - 11 juin 1995 : ***Charles Marq, Brigitte Simon et Pierre André Benoit***

1<sup>er</sup> novembre 1994 - 5 février 1995 : ***Jean Hugo et PAB***

22 décembre 1994 - 5 février 1995 : ***Alain Lefebvre***

2 novembre - 17 décembre 1994 : ***Sylvère***

1<sup>er</sup> juillet 1994 - 9 octobre 1994 : ***Jeanne Coppel Une rétrospective***

juin 1994 : ***Art sacré***

1994 : ***Christine Boumeester œuvres sur papier***

1994 : ***Joseph Alessandri - Christine Boumeester - Bernard Gabriel Lafabrie***

juillet 1993 - septembre 1993 : Hommage à PAB

30 juin - 10 octobre 1993 : ***Jean Dubuffet Peintures, livres***

26 mars - 26 juin 1993 : ***111 petites reliures*** »

octobre 1992 - janvier 1993 : Francis Picabia

1992-1993 : Hassan Musa - Rouault

1<sup>er</sup> juillet 1992 - 11 octobre 1992 : ***Jean Cortot l'écriture est un dessin***

8 avril 1992 - 29 juin 1992 : ***50 ans d'éditions, livres choisis par PAB***

mars 1992 - avril 1992 : Joseph Delteil - Dorny - PAB

23 octobre 1991 - 4 février 1992 : ***Michel Seuphor : la traversée du siècle***

5 juillet 1991 – 20 octobre 1991 : **Hans Steffens : peintures - livres**

10 avril – 30 juin 1991 : **Picasso et P.A. Benoit : 1956-1967**

31 octobre 1990 – 3 février 1991 : **Rose Adler et PAB : 1949-1959**

30 juin – 2 octobre 1990 : Alechinsky : peintures, livres

30 mars – 24 juin 1990 : Juan Miró au Musée PAB : 1953-1985

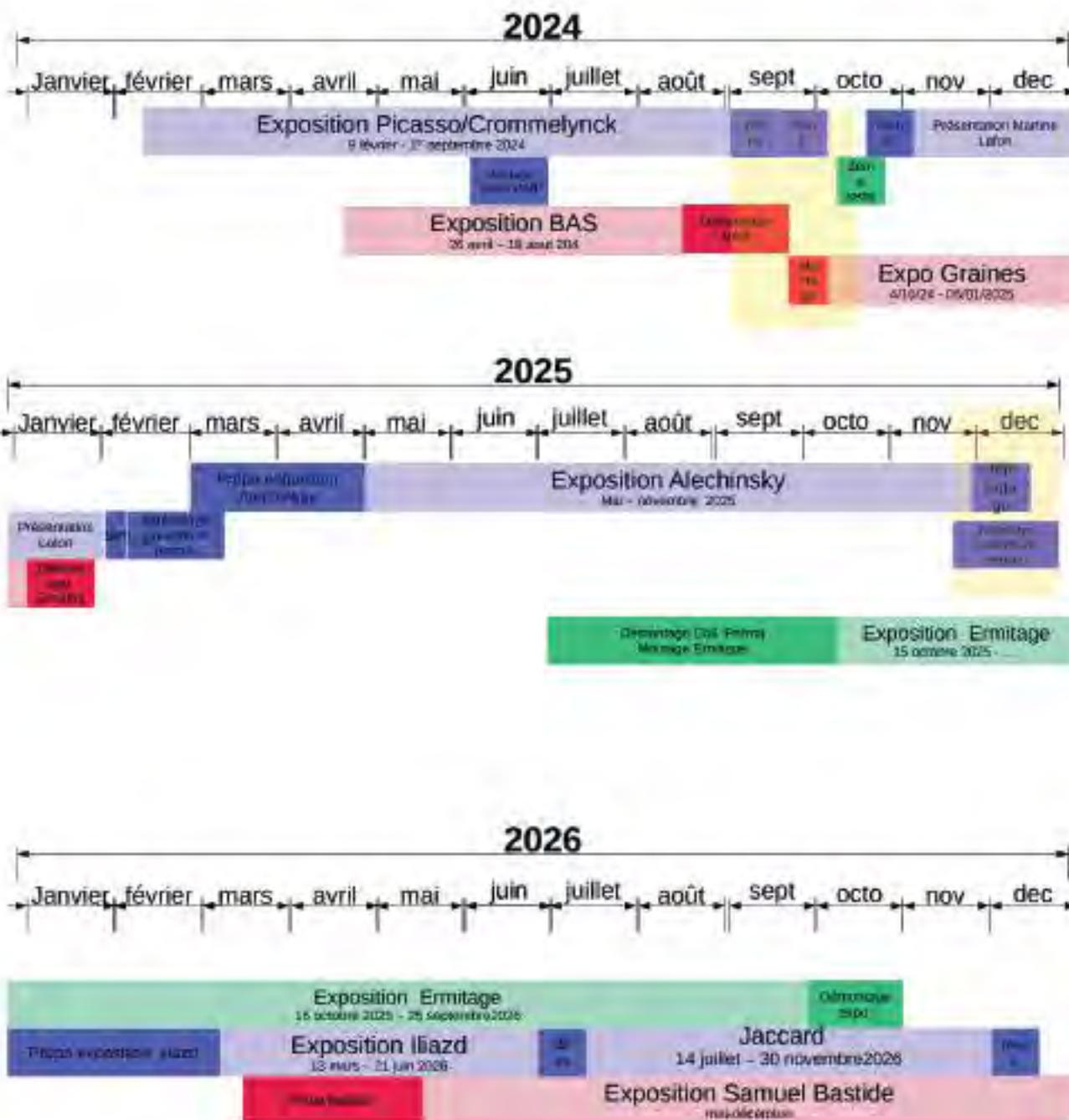
20 septembre – 31 décembre 1989 : Pierre Reverdy

21 juin 1989 – 17 septembre 1989 : **James Guitet : peintures, livres**

13 mars – 11 juin 1989 : Paul Claudel – Othon Coubine

11 janvier – 31 mars 1989 : **Le Fruit donné**

# Programme des exposition du département des 3 musées d'Alès Agglomération 2024 – 2026





---

# Un musée pour des publics variés

---

- Liste des établissements scolaires d'Alès Agglomération
- Liste des ALSH d'Alès Agglomération
- Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) d'Alès Agglomération 2025 – 2027
- Horaires 2025
- Tarifs 2025
- Supports de médiation
- Liste des visites proposées aux scolaires

# Liste des établissements scolaires d'Alès Agglomération

Écoles maternelles élémentaires ou primaires	Adresse	Nombre d'élèves inscrits
Maternelle Chantilly	Alès	43
Maternelle Claire Lacombe	Alès	109
Maternelle Faubourg du Soleil	Alès	41
Maternelle Mandajors	Alès	71
Maternelle Marie Curie	Alès	57
Maternelle Nadine Worms	Alès	71
Maternelle Paul Langevin	Alès	108
Maternelle Près Saint-Jean	Alès	77
Maternelle Romain	Alès	108
Élémentaire Frédéric Mistral	Alès	126
Élémentaire Claire Lacombe	Alès	240
Élémentaire Germain David	Alès	116
Élémentaire Veigalier	Alès	83
Élémentaire Marie Curie	Alès	106
Élémentaire Louis Pasteur	Alès	69
Élémentaire Paul Langevin	Alès	188
Élémentaire Près Saint Jean	Alès	141
Élémentaire Romain Rolland	Alès	206
Primaire Louis Leprince Ringuet	Alès	125
Primaire Panséra	Alès	231
Primaire Promelles	Alès	84
Primaire Tamaris	Alès	160
Primaire Montée de Silhol	Alès	250
École privée Notre dame Primaire	Alès	448
École privée Saint Éloi	Alès	123
École privée Taisson	Alès	212
École privée Calendreta de Gardons	Alès	57
Maternelle Roger Bastide	Anduze	67
Élémentaire André Clavel	Anduze	157
École élémentaire	Aujac	12
Maternelle le clos des oliviers	Bagard	101
Élémentaire Jean-Claude Zanazzo	Bagard	168
École Maternelle	Boisset-et-Gaujac	100
École élémentaire	Boisset-et-Gaujac	90
Primaire Louise Michel	Boucoiran-et-Nozière	104

Primaire Joliot Curie	Branoux-les-Taillades	72
École maternelle	Brignon	70
École élémentaire	Brouzet-les-Alès	50
École élémentaire	Castelnau-Valence	33
Maternelle Joliot Curie Abbaye	Cendras	71
Élémentaire Joliot Curie	Cendras	36
Élémentaire Malataverne	Cendras	36
École élémentaire	Chamborigaud	39
Élémentaire la Planète	Cruviers-Lascours	81
École primaire	Deaux	39
École élémentaire	Euzet	22
École maternelle	Générargues	46
École maternelle	Génohac	13
École élémentaire	Génohac	60
Maternelle Jules Ferry	La Grand-Combe	80
Élémentaire Anatole France	La Grand-Combe	105
Maternelle Florian	La Grand-Combe	80
Élémentaire Victor Hugo	La Grand-Combe	105
École Privée Saint-Pierre	La Grand-Combe	? pas ne nombre
Maternelle le Pontil	Laval-Pradel	35
Élémentaire le Pradel	Laval-Pradel	42
École élémentaire	La Vernarède	22
École élémentaire	Le Martinet	25
Élémentaire Joliot Curie	Le Martinet	36
Primaire Joliot Curie	Les Mages	206
Maternelle Paul Langevin	Les Salles-du-Gardon	62
Élémentaire Paul Langevin	Les Salles-du-Gardon	133
École primaire	Lézan	162
École élémentaire	Martignargues	28
École élémentaire	Massillargues-Attuech	80
École primaire	Méjannes-les-Alès	135
École élémentaire	Mialet	29
Primaire Valat de Sicard	Mons	193
École primaire	Monteils	67
École privée Steiner Waldof Caminarem	Monteils	? pas ne nombre
École primaire	Ners	64
Élémentaire l'Affenadou	Portes	45
Primaire Marcel Pagnol	Ribaute-les-Tavernes	272
École Maternelle	Rousson	136
École élémentaire	Rousson	240
École élémentaire	Saint-Cézaire-de-Gauzignan	32
Maternelle Joliot Curie	Saint-Christol-les-Alès	104
Élémentaire Joliot Curie	Saint-Christol-les-Alès	170

Maternelle Marignac	Saint-Christol-les-Alès	104
Élémentaire Marignac	Saint-Christol-les-Alès	172
École privée Saint Christophe	Saint-Christol-les-Alès	? pas ne nombre
Primaire Jean Macé	Saint-Florent-sur-Auzonnet	100
École élémentaire	Saint-Etienne-de-l'Olm	35
Maternelle Mas Bruguier	Saint-Hilaire-de-Brethmas	152
Élémentaire Josette Roucaute	Saint-Hilaire-de-Brethmas	64
Élémentaire René Deleuze	Saint-Hilaire-de-Brethmas	64
École maternelle	Saint-Hippolyte-de-Caton	29
École maternelle	Saint-Jean-de-Ceyrargues	14
École élémentaire	Saint-Jean-de-Serres	69
École primaire	Saint-Jean-de-Valérisclle	32
École primaire	Saint-Jean-du-Pin	146
École maternelle	Saint-Jean-du-Gard	69
Élémentaire Robert Lavesque	Saint-Jean-du-Gard	118
École primaire	Saint-Julien-de-Cassagnas	78
Maternelle Emile Bedos	Saint-Julien-les-Rosiers	120
École élémentaire	Saint-Julien-les-Rosiers	214
École élémentaire	Saint-just-et-Vacquières	17
Élémentaire Henri Barbusse	Saint-Martin-de-Valgalgues	136
Maternelle Danièle casanova	Saint-Martin-de-Valgalgues	75
Primaire Langevin Wallon	Saint-Martin-de-Valgalgues	70
École privée les escarieux	Saint-Martin-de-Valgalgues	? pas ne nombre
École maternelle	Saint-Maurice-de-Cazevielle	51
Primaire Florian	Saint-Privat-des-Vieux	160
Primaire Jean Giono	Saint-Privat-des-Vieux	160
Primaire Paul Valéry	Saint-Privat-des-Vieux	160
Élémentaire Maurice Privat	Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille	20
École primaire	Sainte-Cécile-d'Andorge	12
Maternelle les Maronniers	Salindres	103
Élémentaire Marcel Pagnol	Salindres	223
École élémentaire	Seynes	13
École primaire	Thoiras	59
École primaire	Tornac	71
École maternelle	Vézénobres	78
Élémentaire Émile Chabrier	Vézénobres	120
École privée les bambous	Vézénobres	? pas ne nombre

# Liste des ALSH d'Alès Agglomération

ALSH Communautaires 3 - 11 ans		ALSH Associatifs 3 - 11 ans	
Alsh Mas Sanier	Alès	Alsh les Blacous	Saint-Privat-des-Vieux
Alsh Mairie d'Anduze	Anduze	Alsh la Cour des Miracles	Salindres
Alsh les Droulets	Boisset et Gaujac	Centre Social le Kiosque	Saint-Julien-les-Rosiers
Alsh Malataverne	Malataverne - Cendras	Centre social l'Oustal	Saint-Jean-du-Gard
Alsh Lez'enfantillages	Lézan	RAÏA	Alès
Alsh les Passerous	Ribaute-les-Tavernes	Sésames (SAM)	Alès
Alsh la Cabane des Cévennes	Les Mages /	Alsh Les Salles-du Gardon	Les Salles-du-Gardon
	Saint Julien-les-Rosiers	Centre Social Lucie Aubrac	Cendras
Alsh les Fripouilles	Saint-Christol-les-Alès		
Alsh Cocci'malins	Saint-Hilaire-de-Brethmas		
Alsh le Roucan	Saint-Martin-de-Valgalgues		
Alsh Vézénobres	Vézénobres		
Alsh Françoise Dolto (CCAS)	La Grand-Combe		

ALSH Communautaires 11 - 17 ans		ALSH Associatifs 11 - 17 ans	
Alsh Cœur de Ville	Alès	Alsh La Cour des Miracles	Salindres
Alsh Maison des jeunes	Saint-Privat-des-Vieux	Centre social le kiosque	Saint-Julien-Les-Rosiers
Alsh Maison des jeunes	Saint-Christol-Les-Alès	Centre social Lucie Aubrac	Cendras
Alsh Françoise Dolto (CCAS)	La Grand-Combe	Centre social l'Oustal	Saint-Jean-du-Gard
		RAÏA	Alès
		Sésames (SAM)	Alès
		Alsh Les Salles-du-Gardon	Les Salles-du-Gardon

# COMPÉTENCE ANIMATION ENFANCE

## Accueils collectifs de mineurs 2024

3-11 ans



# COMPÉTENCE ANIMATION JEUNESSE

## Accueils collectifs de mineurs 2024

11-17 ans



# Convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (CGEAC) d'Alès Agglomération 2025 – 2027



## ENTRE

L'État - Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie)

représenté par Monsieur Jérôme BONET, Préfet du Gard  
Ci-après dénommé « l'État » ou « La DRAC Occitanie »

Et

Alès Agglomération représentée par son Président, Monsieur Christophe RIVENQ

Ci-après dénommée « Alès Agglomération »

Et

L'Éducation nationale, représentée par Monsieur Christophe MAUNY, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Gard  
Ci-après dénommée « l'Éducation Nationale »

Et

Le Département du Gard, représenté par Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT,

Présidente du Conseil Départemental du Gard

Ci-après dénommé « le Département du Gard »

Ci-après dénommés « Les parties ».

## CADRE

Vu la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) qui a donné une existence légale aux droits culturels. « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités

territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 » ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) indiquant dans son Article 3 : « L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique » ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et adolescents ;

Vu le protocole du 20 mars 2017 pour « l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants » entre le ministère de la culture et de la communication et le ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes ;

Vu la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle, qui définit l'éducation artistique et culturelle comme « l'ensemble des connaissances acquises par l'élève des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine dans le cadre des enseignements des projets spécifiques d'actions éducatives » ;

Vu la charte pour l'éducation artistique et culturelle qui rassemble les acteurs et les institutions autour de 10 principes qui fondent l'éducation artistique et culturelle, et qui complète le cadre posé par le référentiel de 2015 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle, et vient conforter les nombreuses actions menées dans les établissements et dans les réseaux associatifs ;

Vu le décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif à la part individuelle du « Pass Culture » ouverte aux personnes âgées de quinze à dix-sept ans remplissant les conditions définies aux 3° et 4° de l'article 2 de ce même décret ;

Vu le décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « Pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée ; la part collective du « Pass Culture » est ouverte à tout élève scolarisé en classe de 4e ou de 3e dans un collège public ou privé sous contrat, ainsi qu'à tout élève inscrit en certificat d'aptitude professionnelle sous statut scolaire ou en classe de seconde, première ou terminale dans un lycée public ou privé sous contrat. Les conditions sont définies aux 3° et 4° de l'article 2 de ce même décret. Vu par ailleurs l'annonce faite par le président de la République le 21 mai 2022, prise en compte par la loi de finance 2022, permettant un élargissement du dispositif aux 6eme et 5eme à compter de la rentrée scolaire 2023-24.

Il a été convenu ce qui suit :

## PRÉAMBULE

58

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des personnes. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. Elle intègre aussi bien les enseignements obligatoires et optionnels que les dispositifs nationaux, régionaux, départementaux et locaux d'activités et de formation déjà existants en matière d'art et de culture. Elle s'appuie sur les œuvres et les présences d'artistes, sur l'offre et les ressources des structures culturelles professionnelles. Elle s'inscrit dans les différents temps de l'enfant et du jeune comme de l'adulte.

La CGEAC permet à la fois une harmonisation et une optimisation progressive de l'existant, elle permet également par un effort supplémentaire consenti par les différents partenaires de proposer de nouvelles formes d'intervention complémentaires, favorisant ainsi l'objectif de généralisation condition d'une démocratisation culturelle avérée.

## CONTEXTE TERRITORIAL D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Forte de ses 136 510 habitants (17,6 % de la population du Gard – recensement 2019), Alès Agglomération, 5<sup>e</sup> Agglo d'Occitanie et 2<sup>e</sup> Agglo du Gard, se situe au carrefour du grand Sud. Territoire du bien-vivre aux paysages contrastés et aux atouts touristiques certains, elle se positionne également comme le 2<sup>e</sup> pôle industriel d'Occitanie. Les 72 communes qui la composent forment un vaste territoire de 921 km<sup>2</sup> mêlant communes rurales et urbaines.

En matière de services éducatifs, Alès Agglomération bénéficie de 27 crèches et haltes-garderies, 109 écoles, 13 collèges, 6 lycées et 1 école d'ingénieurs (IMT Mines-Alès). En terme d'accès à la culture, l'Agglomération peut, entre autres, se targuer d'accueillir en son sein 13 musées, 52 médiathèques et bibliothèques, 1 Conservatoire et ses 9 antennes, 1 Pôle National Cirque « La Verrerie », 1 Scène Nationale « Le Cratère » et de nombreuses manifestations d'envergure comme le Festival Cinéma d'Alès – Itinérances.

## Projet social 2022-2026

Suite à l'actualisation du projet de territoire en 2021 et en complément des éléments de diagnostic réalisés par les services d'Alès Agglomération, la phase d'écoute des acteurs de terrain a fait émerger différents constats sur l'organisation actuelle du champ de l'action sociale avec :

- Une action sociale composée d'un archipel de mondes hétérogènes et indépendants les uns des autres ;
- Une offre de services pertinente, à compléter pour certains publics (15-18 ans, public en situation de handicap) et thématiques (numérique, parentalité, mobilité) ;
- Des dynamiques collectives qui émergent, à consolider et renforcer ;
- Des demandes d'évolutions des acteurs de l'action sociale principalement centrées sur l'amélioration du mode d'action en interne ;
- Une forme de précarité des structures qui dépendent des financements annuels : frein au projet à long terme, tâches administratives importantes et répétitives, concurrence entre structures...

Partant de ces constats, les élus, services, et acteurs du territoire ont élaboré, à travers une démarche partenariale, un Projet Social visant à répondre aux enjeux suivants :

- Adapter la politique sociale et les outils contractuels aux spécificités du territoire et à ses principaux besoins ;
- Simplifier le cadre administratif des démarches pour gagner du temps et se centrer sur les missions essentielles ;

- Favoriser la visibilité temporelle et la pérennisation des structures de l'action sociale ;
- Créer une dynamique constructive et positive entre les différentes parties prenantes ;
- Développer la coordination entre les différents services et intervenants existants ;
- Être pragmatique en orientant dans un premier temps le projet social sur les publics et thématiques prioritaires pour amorcer une dynamique qui se déclinera dans le temps.

En réponse aux problématiques pointés dans le diagnostic du territoire, le Projet Social d'Alès Agglomération s'est donc structuré autour de 3 axes thématiques :

- Agir pour la petite enfance et l'enfance (0-11 ans) en développant des offres à destination des publics spécifiques pour répondre aux besoins des familles, en créant un réseau entre les différentes structures du territoire pour faciliter le partage d'informations et améliorer l'accompagnement des familles, en valorisant la ressource humaine dans le domaine de la petite enfance – enfance, en améliorant l'information et la communication auprès des familles pour promouvoir l'offre existante, en améliorant la formation des professionnels petite enfance – enfance y compris sur des domaines spécifiques, et en renforçant l'offre de services existants.
- Agir pour la jeunesse (11-25 ans) en responsabilisant les jeunes et en les rendant acteurs de leurs projets, en développant une offre à destination des 11-25 ans pour aider les jeunes à sortir de leur quotidien et s'ouvrir au monde et aux autres, en renforçant l'accompagnement des jeunes dans l'enseignement pour prévenir le décrochage scolaire et soutenir la poursuite d'études, en développant les services de prévention et de soutien aux jeunes en difficulté sociale, en facilitant la découverte et l'intégration des jeunes à la vie professionnelle dans le milieu scolaire et extra-scolaire, et en améliorant les mobilités pour faciliter l'accès des 11-25 ans aux services et aux droits afin de réduire l'isolement géographique.
- Soutenir le développement de la vie associative en simplifiant les démarches administratives pour diminuer la charge administrative des structures, en mutualisant les compétences et les ressources pour faciliter et optimiser l'action des associations tout en préservant leur autonomie pédagogique, en préservant la diversité du tissu associatif et l'existence de petites associations au côté des grosses structures, et en incitant les jeunes à s'impliquer dans la vie associative.

La réalisation de l'ambition portée par les élus de l'agglomération et les partenaires dans le Projet Social nécessite une implication et une participation de l'ensemble des acteurs, dans le sens du bien commun de la communauté.

Après l'élaboration du Projet Social 2022-2026, Alès Agglomération souhaite poursuivre son travail de démocratisation de la culture à travers la signature d'une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle avec les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, et avec le Département du Gard. Elle vise à consolider les partenariats de l'État avec les collectivités en allant plus loin dans les actions d'éducation artistique.

Par conséquent, les parties ont souhaité travailler particulièrement sur trois axes, identifiés grâce au diagnostic de territoire préalable à la présente convention.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention est d'œuvrer conjointement en faveur d'une politique commune entre l'État représenté par la DRAC Occitanie, Alès Agglomération, l'Éducation Nationale et le Département du Gard autour de l'Éducation Artistique et Culturelle pour toutes et tous, à tous les âges et tout au long de la vie.

Cette convention vise à définir une nouvelle politique territoriale, autour de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), adaptée au contexte de l'Agglomération, et coconstruite avec les territoires.

Enfin, cette convention tient compte des dynamiques engagées par le Ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale, notamment des priorités en terme de généralisation de l'EAC, et de l'objectif de 2h/semaine de pratiques artistiques dans une démarche de « villes et territoires 100% EAC ».

Les publics concernés sont entre autres les jeunes de 0 à 18 ans, dans les temps d'accueil en crèche, les temps scolaires, périscolaires ou extrascolaires, afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle pour que toutes et tous, dès le plus jeune âge, puissent bénéficier des actions culturelles. Plus largement l'EAC a vocation à concerner tous les âges de la vie dans une logique de parcours des individus, de dialogue intergénérationnel, de prises en compte des droits culturels et du développement durable.

En outre, la CGEAC mettant en œuvre l'éducation artistique pour tous et tout au long de la vie, elle s'adresse également à la population dans sa diversité d'âges et de situations.

La présente convention précise les objectifs, les axes d'intervention et les engagements de chacun.

## ARTICLE 2 – AXES D'INTERVENTION

La Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CGEAC) s'appuie sur le réseau des structures culturelles et associatives du territoire, et concerne l'ensemble des établissements scolaires (1er et 2nd degré). Elle concerne également l'ensemble des structures du hors temps scolaire, du périscolaire, ainsi que celles accueillant les enfants en situation de handicap. En outre, la CGEAC mettant en œuvre l'éducation artistique pour tous et tout au long de la vie, elle s'adresse également à la population dans sa diversité d'âges et de situations.

Pour atteindre ses objectifs, les partenaires signataires font le choix de privilégier trois axes d'intervention :

### 2.1 L'ÉVEIL CULTUREL :

En mettant en œuvre une politique d'éveil artistique et culturel qui s'inscrit dans la reconnaissance des droits culturels de la personne, dans laquelle l'implication des parents en tant que passeur de culture est valorisée.

En accompagnant les enfants dans la construction de leur sensibilité, de leurs choix, de leur conscience et de leur culture liée aux différents domaines artistiques.

En mettant en place des dispositifs de formation en direction des communautés professionnelles (enseignants, encadrants des enfants, formateurs spécialisés dans des disciplines artistiques).

60

### 2.2 LES 16-25 ANS :

En travaillant sur les difficultés que rencontre cette tranche d'âge particulièrement en milieu rural.

En travaillant sur des dispositifs qui les rendent acteurs de leur vie culturelle.

En travaillant sur des projets intergénérationnels.

En mettant en place des dispositifs de formation en direction des communautés professionnelles (enseignants, formateurs spécialisés dans des disciplines artistiques, animateurs de centre sociaux, travailleurs sociaux).

### 2.3 RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIALE :

En favorisant les dynamiques d'équilibre culturel urbain/rural.

En encourageant l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels et les services publics culturels à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur des publics ciblés prioritairement.

Afin de travailler ces axes, les parties s'accordent sur la nécessité de :

- Coconstruire une démarche pour une éducation artistique et culturelle sur le territoire de l'Agglomération en mobilisant tous les acteurs culturels du territoire et particulièrement les lieux labellisés ou sous conventionnement avec l'État ;
- Faciliter l'accès des jeunes aux lieux culturels, dans une perspective d'appropriation de ces lieux et de développement d'une pratique culturelle autonome, notamment en renforçant les liens avec les établissements scolaires présents sur le territoire ;
- Favoriser la solidarité territoriale, notamment les dynamiques d'équilibre culturel urbain/rural ;
- Encourager l'équité culturelle en incitant les principaux acteurs culturels, les labels et les services publics culturels à rayonner sur l'ensemble du territoire en faveur des publics ciblés prioritairement.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

### Alès Agglomération s'engage à :

- Piloter et coordonner le dispositif pour garantir le développement des projets culturels, notamment en nommant une personne référente qui sera l'interlocuteur privilégié des parties.
- Mobiliser des crédits et des ressources (budgets dédiés, équipes, équipements...),
- Associer les acteurs du territoire œuvrant dans les domaines artistiques et culturels, afin d'élaborer des projets et mener des actions culturelles conjointes, en impulsant notamment des résidences d'artistes,
- Diffuser et valoriser les projets s'inscrivant dans cette démarche,
- Organiser la proposition des offres selon des modalités garantissant l'équité,
- Mettre en œuvre les suivis et évaluations des actions,
- Obtenir l'aval de l'Éducation Nationale pour les actions sur temps scolaire.

### Le Département du Gard s'engage à :

- Apporter son expertise et conseil dans les différents domaines artistiques et culturels qui font l'objet de convention,
- Accompagner et soutenir les opérateurs culturels pour développer leurs différentes missions, notamment en matière éducative et développer des actions culturelles conjointes,
- Mettre en lien les opérateurs culturels et les collèges du territoire pour faciliter l'éclosion des projets d'éducation artistique et culturelle notamment à travers le dispositif « Artistes au Collège »,

- Lorsque les actions cofinancées par la DRAC et Alès Agglomération dans le cadre de la CGEAC correspondent à la politique culturelle départementale, apporter aux structures culturelles qui en font la demande, des soutiens techniques et financiers pour créer des synergies positives sur le territoire en matière d'éducation artistique et culturelle,
- Participer au suivi et à l'évaluation de la convention en lien étroit avec les partenaires.

#### **L'Éducation Nationale s'engage à :**

- Participer aux concertations et instances de pilotage de la présente convention,
- Apporter son expertise dans le domaine de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en temps scolaire,
- Faciliter les articulations et les continuités entre le temps scolaire et les autres temps de l'élève,
- Mobiliser ses personnels (enseignants, équipe de circonscription, conseillers pédagogiques départementaux, chargés de mission des services éducatifs),
- Conforter dans le 1<sup>er</sup> degré les dispositifs prioritaires définis et soutenus en commun avec les partenaires de la présente convention, notamment dans un souci de continuité école/collège,
- Favoriser, sur le terrain de l'Éducation à l'image et au numérique, les déclinaisons locales des dispositifs nationaux École, Collège, Lycéens et apprentis au cinéma,
- Favoriser la signature des conventions entre les structures du secteur et les établissements scolaires,
- S'appuyer sur les temps de formation des personnels de l'Éducation Nationale pour présenter et accompagner certains projets.

#### **Le ministère de la Culture - DRAC Occitanie s'engage à :**

- Apporter son expertise et conseil dans les différents domaines artistiques et culturels qui font l'objet de convention,
- Accompagner et soutenir les opérateurs culturels pour développer leurs différentes missions, notamment en matière éducative et développer des actions culturelles conjointes,
- Accompagner les acteurs du territoire travaillant avec les publics susceptible d'être impliqués dans les actions,
- Mobiliser des crédits d'intervention pour contribuer au financement des projets retenus hors champs couverts par les crédits Pass culture et à leur valorisation en direction des enfants et des jeunes sur l'ensemble des temps de leur vie,
- Participer au suivi et à l'évaluation de la convention en lien étroit avec les partenaires.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE GOUVERNANCE**

La coordination générale des actions est assurée par Alès Agglomération en accord avec l'ensemble des partenaires. Deux instances de concertation, d'évaluation et de suivi du dispositif seront mises en place :

#### **Un comité de pilotage**

Le comité de pilotage veillera à l'application de la présente convention. Il élaborera les programmes opérationnels associés aux axes d'intervention cités en article 2 de la présente convention. Il se réunira au moins une fois par an pour veiller à la cohérence des actions menées avec les axes d'intervention énoncés dans l'article 2, valider le programme d'actions et les financements attendus.

Le comité de pilotage sera composé de représentants des différents signataires de la présente convention :

- Du Directeur Régional des Affaires Culturelles Occitanie, ou son représentant ;
- Du Président d'Alès Agglomération et du Vice-Président en charge de la culture ou leurs représentants ;
- Du Directeur académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant ;
- De la Présidente du Département du Gard ou son représentant.

#### **Un comité technique**

Le comité technique est placé sous l'autorité du comité de pilotage. Il se réunira autant de fois que nécessaire pour assurer la pleine mise en œuvre de la présente convention. Il définira un calendrier et une méthodologie de travail. Il proposera les orientations artistiques et le choix des équipes artistiques intervenantes. Il veillera à la meilleure articulation possible des présences artistiques entre les établissements scolaires, les structures culturelles et les structures socio-éducatives. Enfin, il évaluera chaque année les actions mises en place sur le territoire et mesurera notamment mais pas seulement le nombre de bénéficiaires d'actions d'EAC.

Le comité technique sera composé des techniciens ou référents concernés :

- Le conseiller / la conseillère action culturelle et territoriale de la DRAC ;
- Le directeur du Pôle Temps Libre d'Alès Agglomération ou son représentant ;
- Le coordinateur de la délégation académique à l'action culturelle du rectorat de l'Académie de Montpellier (ou son représentant) ;
- Le membre de la Mission Arts et Culture de la DSDEN du Gard référent (ou son représentant) ;

- Le responsable du service culture du département du Gard (ou son représentant).

## ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les années civiles 2025, 2026 et 2027. Elle est susceptible de reconduction et d'élargissement à d'autres partenaires.

Chaque année le comité de pilotage se réunira afin d'une part, de faire le bilan annuel du dispositif et d'autre part d'examiner les conditions d'une éventuelle reconduction du partenariat.

Si une reconduction est décidée, elle ne sera pas obligatoirement une reconduction à l'identique. La nouvelle convention s'appuiera sur le bilan de la précédente et travaillera, si le besoin en est constaté, sur de nouveaux axes d'intervention, identifiés conjointement par les parties.

Sans reconduction à l'issue de la présente convention, Alès Agglomération poursuivra l'action menée et le travail avec les partenaires, en son nom propre, dans la limite des crédits budgétaires votés annuellement pour cette typologie de projet.

Un soutien de la direction régionale des affaires culturelles et du service culture du département du Gard, sous une forme plus ponctuelle, pourra venir conforter ce travail.

## ARTICLE 6 – FINANCEMENT

62 Les différents partenaires s'engagent à mobiliser au sein de chaque dispositif qui le concerne et sous réserve du vote des crédits correspondants, les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des actions qui concourent aux objectifs cités à l'article 2. Le financement du programme d'actions sera validé lors d'un comité de pilotage. Chaque partenaire signataire de la convention s'engagera à participer au financement des actions suivant ses possibilités. L'engagement des partenaires est soumis à la règle de l'annualité budgétaire.

Le budget prévisionnel des actions se trouve en ANNEXE 3.

## ARTICLE 7 - PROGRAMME D' ACTIONS

Afin de mettre en place un parcours éducatif artistique et culturel territorial en lien avec les axes d'intervention cités dans l'article 2 de la présente convention et cohérent pour tous et tout au long de la vie, un plan d'action sera élaboré en s'appuyant sur l'offre culturelle de référence proposée par les structures du territoire et sur leur mise en réseau.

Un appel à projets annuel ou bisannuel sera lancé.

Les domaines culturels et artistiques concernés sont :

- les enseignements artistiques
- lecture et écriture
- arts du quotidien (objet, design...)

- arts de la scène et de la rue (théâtre, danse, cirque...)
- arts audiovisuels et numériques (éducation à l'image)
- champ du patrimoine (éducation au patrimoine)
- culture scientifique
- musique et arts du son

Afin de répondre aux orientations nationales de généralisation de l'EAC, une priorité est accordée aux publics éloignés de l'offre culturelle dans et hors le temps scolaire ainsi que sur les temps d'insertion, de remobilisation, d'apprentissage, les temps libres et de loisirs. Les projets devront proposer des actions qui permettront la pratique artistique avec un artiste professionnel. Pour les projets se développant sur le temps scolaire du premier degré, la présence d'artistes auprès des élèves s'inscrira dans le cadre réglementaire départemental : Inscription préalable au répertoire DSDEN du Gard des artistes susceptibles d'intervenir en milieu scolaire pour les arts et la culture. Les projets devront aussi développer la participation des publics jeunes sur l'ensemble des temps d'activités (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et de loisirs) en appui des autres dispositifs.

## ARTICLE 8 – ÉVALUATION ET SUIVI

Une évaluation des actions menées sera réalisée conjointement par les signataires de la convention, chaque année, lors de la réunion du bilan annuel.

Cette évaluation se fera sur la base d'un compte-rendu des actions mises en place autour des différents projets et du bilan financier, réalisés par Alès Agglomération au regard des axes d'intervention définis dans la convention.

### 8.1 INDICATEURS

Les actions réalisées dans le cadre de la présente convention sont évaluées à l'aide d'indicateurs présentés en ANNEXE 2 de la convention. Définis conjointement par les parties, ces indicateurs doivent permettre d'évaluer la participation des actions à travailler les axes définis dans l'article 2.

### 8.2 ÉVALUATION FINALE

Alès Agglomération s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de la convention et des évolutions relatives aux axes d'intervention.

## ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Chaque partenaire s'engage à mentionner dans les documents de communication produits par lui en direction des parents, du grand public ou des médias, que les actions programmées s'inscrivent dans le cadre d'une convention de généralisation de l'éducation artistique et culturelle précisant la participation financière de la DRAC Occitanie et des autres partenaires financiers.

Cette mention se caractérise par l'inscription des logos de tous les partenaires sur les supports imprimés ou digitaux liés à l'action subventionnée.

## ARTICLE 10 – AUTRES ENGAGEMENTS

### 10.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Alès Agglomération, en accord avec l'ensemble des partenaires, veille à intégrer une démarche de développement durable dans toutes les actions couvertes par la présente convention :

- en réalisant des économies lors de ses achats (par exemple, en achetant des quantités adaptées à ses besoins et pas davantage...);
- en réduisant les impacts de ses actions sur l'environnement (par exemple, en ramenant les emballages et les produits non utilisés afin qu'ils soient recyclés...);
- en contrôlant l'énergie sur les différents sites concernés par le présent partenariat ;
- en maîtrisant l'impact de ses actions sur la santé, la sécurité et les conditions de travail de son personnel (par exemple, en respectant les différentes normes en vigueur dans ces domaines) ;
- en favorisant l'émergence de certaines filières économiques et d'insertion (par exemple, en insérant des personnes éloignées de l'emploi, des personnes en situation d'handicap...).

### 10.2 DIVERSITÉ / ÉGALITÉ

Le ministère de la Culture a obtenu le label « Diversité égalité ». La DRAC souhaite donc poursuivre son action en faveur de la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et incite ses partenaires à en faire autant.

Les parties s'engagent à être attentifs à ces questions dans la mise en œuvre des actions couvertes par la présente convention.

### 10.3 SOUTIEN À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE

Les actions menées dans le cadre de cette convention respectent la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi du français et promeuvent, autant qu'elles le peuvent, la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise de la langue française.

### 10.4 DROITS CULTURELS

Les parties s'engagent au respect des droits culturels dans la mise en œuvre des actions couvertes par cette convention, tel qu'indiqué dans l'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP : « L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect

des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. »).

### 10.5 - PASS CULTURE

Dans le contexte d'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'accès à la culture, la fréquentation des lieux dédiés aux arts comme au patrimoine, et afin de ponctuer le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque jeune à la majorité, la mise en place du « Pass Culture » en région Occitanie fait partie des objectifs à poursuivre par le ministère de la Culture et la DRAC Occitanie conformément aux priorités fixées par le Président de la République. En ce sens, la DRAC Occitanie s'engage à contribuer à la mise en place du « Pass Culture » sur le territoire occitan. Il conviendra ainsi que les parties s'engagent à poursuivre cette démarche d'inscription sur le « Pass Culture », contribuent à recueillir l'avis des bénéficiaires et participent à l'évaluation des moyens mis en œuvre, de la ressource culturelle, des points forts et des faiblesses.

## ARTICLE 11 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause ses objectifs généraux.

Les partenaires souhaitant s'inscrire et se rattacher au projet pourront le faire par avenant en formulant au préalable la demande au comité de pilotage.

## ARTICLE 12 – LITIGE ET RÉSILIATION

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à régler le différend à l'amiable. Le différend aura été porté par l'une des parties à la connaissance des autres au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Nîmes.

## ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes 1 et 2 font partie intégrantes de la convention.

Annexe 1 – Projet Social de territoire 2022-2026 reprenant le Diagnostic territorial d'Alès Agglomération 2022

Annexe 2 – Tableau des indicateurs

Annexe 3 – Budget prévisionnel de l'année 2025

# Horaires 2025

		<b>Fermetures</b>
<b>Du 23 septembre à juin</b>	Ouvert de 14h à 18h, fermeture le lundi.	1 <sup>er</sup> janvier 2 semaines courant février, 1 <sup>er</sup> mai, 1 <sup>er</sup> novembre et 25 décembre.
<b>De juillet au 2 septembre</b>	Ouvert tous les jours de 10h à 13h et 14h à 18h.	

# Tarifs 2025

64

Mise en place au 1er janvier 2025	Tarifs
<b>Droits d'entrée Musée PAB : Toutes expositions temporaires</b>	
Plein tarif	7,00 €
Tarif réduit*	4,00 €
Gratuit **	
Visite guidée individuelle	2,00 €
Atelier / événement gratuit	0,00 €
Atelier / événement de petite envergure	4,00 €
Atelier / événement de moyenne envergure	8,00 €
Atelier / événement de grande envergure	15,00 €
Forfait Visite guidée 1h	50,00 €
Forfait visite guidée 1h30	70,00 €
Visites guidées pour les groupes du champ social et personnes en situation de handicap	Gratuit
Pass individuel annuel 3 musées	19,00 €
* Etudiants, jeunes de 13 à 18 ans, enseignants, groupe de plus de 10 personnes, sur présentation du billet d'entrée d'un partenaire, les adhérents des associations des amis du musée du Colombier et de Maison Rouge - Musée des vallées cévenoles, les adhérents du COS Alès et Alès Agglomération, visiteur du musée du Colombier ou de Maison Rouge sur présentation du billet Plein tarif émis au maximum 3 jours avant.	
**Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, chômage, minimum vieillesse, ADA), les adhérents de l'association des amis du musée PAB, les journalistes, les personnes handicapées et leur accompagnateur, les mineurs de moins de 13 ans, les scolaires, les accompagnants des groupes, les guides conférenciers, carte ICOM ou ICOMOS, carte de la Maison des Artistes, carte Culture du Ministère de la Culture, carte « Membre Bienfaiteur » Gratuité pour tous lors des journées du Patrimoine, de la Nuit des musées et le 1er dimanche du mois	

Envoyé en préfecture le 22/07/2024  
 Révisé en préfecture le 02/07/2024  
 Publié le 22/07/2024  
 ID: 100-0000891@20240621-07024\_03\_01-DE

<b>Boutique Musée – Bibliothèque Pierre André Benoit</b>	
<b>LIVRES</b>	
<b>Les livres vendus au Musée – Bibliothèque Pierre André Benoit le sont au prix fixé par l'éditeur selon la loi n°81-766 du 10 août 1981</b>	
<b>Dans le cadre d'une diffusion d'une de nos éditions avec une entité juridique (librairie, boutique,...), le prix du livre sera diminué du pourcentage lié à la diffusion</b>	
<b>Dans le cadre d'une commande délocalisée, un forfait des frais d'envoi postaux nationaux ou internationaux est de 5 €</b>	
Braque et PAB, chemin faisant	14,00 €
Camille Bryen, à revers	18,00 €
Catalogue d'exposition avant 2010	3,00 € / 7,00 €
Dubuffet et les arts graphiques	19,00 €
Georges Braque et PAB, chemin faisant	7,00 €
Hans Steffens cartonné sans gravure	14,00 €
Le chemin resserré P.A Benoit	9,00 €
Musée bibliothèque Pierre André Benoit une collection	15,00 €
PAB Le fruit donné	19,00 €
Picabia, pionnier de l'art moderne	19,00 €
Picasso et le livre d'artiste	24,00 €
Survage, abstrait ou cubiste	30,00 €
<b>OBJETS DÉRIVÉS « PAB »</b>	
Affiche d'exposition PAB	12,00 €
Affiche PAB encadrée	37,00 €
Affiche tirage limité PAB	70,00 €
Bouteille en verre Artiste	25,00 €
Broche PAB	8,00 €
Cache-pot EKO	25,00 €
Carnet Artiste	15,90 €
Carnet d'artiste / carnet à l'italienne	38,00 € / 25,00 €
Carnet de croquis PAB	18,00 €
Carte postale PAB / carte postale PAB en relief	1,00 € / 2,00 €
Coffret cadeau PAB	49,00 €
Coffret 5 tampons + encreur PAB	22,00 €
Crayon à papier PAB	2,00 €
Diffuseur de senteur PAB	8,00 €
Éventail EKO	35,00 €
Gomme à thème	6,00 €
Kaléidoscope	5,00 €
Kit créatif du musée simple / développé	9,00 € / 18,00 €
Lampe PAB	138,00 €
Livret PAB	18,00 €
Lot de 10 cartes postales PAB	7,00 €
Lot de 3 magnets PAB	7,00 €
Magnet PAB / magnet PAB en relief	3,00 € / 5,00 €
Marque-page PAB / marque-page PAB en relief	1,60 €
Mug Artiste	15,00 €
Porte mine PAB	12,00 €
Presse-papier, range-courrier, serre-livres PAB	68,00 €
Rédition d'affiche PAB	16,00 €
Sac en papier grand format	0,20 €

		Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Révisé et validé le 02/07/2024 Musée de la Ville de Paris ID: 000-000000000-202400000-000000000
Sac en papier petit format		
Sérigraphie d'artiste grand format		
Sérigraphie d'artiste moyen format		120,00 €
Set 24 crayons aquarellables Artiste		39,95 €
Stylo PAB		8,00 €
Tabouret PAB		280,00 €
Tampon PAB à l'unité / tampon PAB à l'unité + encreur		3,00 € / 5,00 €
Totebag PAB		12,00 €
Tube d'emballage poster		2,00 €
<b>BOISSONS</b>		
Bière bio 33 cl		3,60 €
Café ; thé		1,00 €
Infusion glacée 25 cl		3,50 €
Jus de fruit 33 cl		3,00 €
Pernier 33 cl ; jus de pommes 25 cl ; eau minérale 50 cl		2,00 €
<b>DÉPÔT VENTE</b>		
Tarifs fixés dans le cadre d'une convention avec l'artiste, l'artisan, producteur avec reversement de 30 % au profit de Musée-bibliothèque Pierre André Benoit		
<b>RÉDUCTIONS</b>		
Articles en stock depuis plus de 2 ans (selon sélection)		30 %
Date limite de péremption dernier mois / Article défectueux		50 %

# Supports de médiation



### L'ART MODERNE

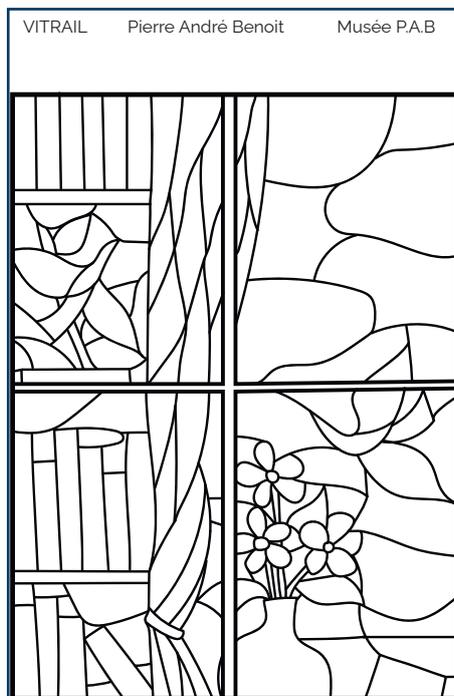
**Le contexte**

L'art moderne commence vers 1850 avec les Impressionnistes et se termine vers les années 1950 avec l'apparition du Pop art. Les impressionnistes sont les premiers à rompre avec ce que l'on appelle l'art académique. Ils cassent les codes par des compositions tout à fait inhabituelles. Ils sortent des ateliers et vont peindre en plein air des sujets modernes dans l'ère du temps : paysages, scènes de la vie quotidienne et de loisirs. Leur touche de peinture est vive et rapide et ils accordent plus d'importance à la couleur qu'au dessin. La lumière est également au cœur de leurs œuvres. Ils jouent avec elle et avec ses impacts sur les couleurs et les formes. On pense bien évidemment à des artistes comme Édouard Manet, Auguste Renoir, Claude Monet... C'est d'ailleurs à l'une de ses œuvres, *Impression soleil levant*, que l'on doit le terme impressionniste (fig. 1). Pour se moquer de cette œuvre, le journaliste Louis Leroy ironisa en écrivant dans son journal « Impression, j'en étais sûr. Je me disais aussi, puisque je suis impressionné, il doit y avoir de l'impression là-dedans... » Véritable révolution artistique, elle pousse les artistes à aller toujours plus loin dans la libération des formes, des couleurs et surtout du sujet. On voit apparaître le fauvisme avec une libération des couleurs, le cubisme où la forme se déstructure, l'expressionnisme et surtout l'abstraction qui abandonne toute idée du sujet. La première œuvre considérée comme abstraite est celle de Wassily Kandinsky datant de 1910, intitulée *Première œuvre abstraite* (fig. 2). Deux courants abstraits vont s'affronter : l'abstraction géométrique (fig. 4), qui utilise les formes strictes et l'abstraction lyrique (fig. 3) qui laisse s'exprimer les sentiments et les émotions à travers la touche picturale. Ce qui est certain c'est que l'art moderne révolutionne l'art en faisant preuve d'une grande créativité dans l'utilisation de nouveaux matériaux (tissus, Ripolin®,...) de nouveaux supports (verre, contreplaqué...) et de nouvelles techniques (papiers collés).

**MOTS CLÉS**

- Art moderne
- Impressionnisme
- Formes
- Couleurs
- Lumière
- Sujet

PISTES PÉDAGOGIQUES	PRIMAIRE	COLLÈGE	LYCÉE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La place de l'ombre et lumineuse dans l'œuvre</li> <li>Le rôle de l'artiste dans la création de l'œuvre</li> <li>Le rôle de l'artiste dans la création de l'œuvre</li> <li>Le rôle de l'artiste dans la création de l'œuvre</li> </ul>	<p><b>Histoire des arts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De l'autonomie des formes et des couleurs à la naissance de l'abstraction.</li> </ul> <p><b>Arts Plastiques et Français</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'exprimer face à une œuvre d'art en argumentant et donnant son opinion et son ressenti.</li> </ul>	<p><b>Histoire des Arts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les prémices du changement : naissance de l'impressionnisme.</li> <li>Les grands courants artistiques du XX<sup>e</sup> siècle (cubisme, surréalisme...).</li> </ul> <p><b>Histoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle et leurs impacts sur les sociétés.</li> </ul>



salle 3

### LES OISEAUX

Dans cette salle des oiseaux, observe les formes, d'oiseaux que tu pourras voir sur les oiseaux.

À quel oiseau correspond ce dessin ? Réponds en dessinant au bon endroit.

Quels sont les éléments qui nous permettent de savoir que ce sont des oiseaux ?

# Liste des visites proposées aux scolaires

MATERNELLES ET PRIMAIRES	
<b>Art Abstrait</b>  CP>Term  1h15	<b>Objectif</b> : Expérimenter les techniques utilisées par les peintres du XX <sup>e</sup> et XXI <sup>e</sup> siècles : forme, couleur, ligne, matière, contraste... <b>Forme</b> : visite + atelier d'art plastique <i>forme, couleur, geste, outils, espace, imprimés, matière</i>
<b>Art et écriture</b>  CP  1h15	<b>Objectif</b> : Inventer une création artistique mêlant phrases poétiques et écriture. Nos artistes en herbe joueront sur la taille des lettres, la forme, l'épaisseur des traits, la disposition spatiale, les mots en miroir ou à l'envers... En atelier, les élèves réaliseront un livre d'artiste. <b>Forme</b> : visite + atelier d'art plastique <i>forme, support, outils, espace, contraste</i>
<b>Gravure</b>  CE2>CM2  1h30	<b>Objectif</b> : Expérimenter la technique de la gravure, voir une presse lithographique en vrai. Des techniques différentes sont présentes dans nos collections : monotype, linogravure, celluloïd, gravure sur bois... Dans l'atelier, les élèves pratiqueront la gravure sur « Nomaplan » puis, l'encrage. <b>Forme</b> : visite + atelier d'art plastique <i>monotype, graine, outil</i>
<b>Chasse aux oiseaux</b>  PS>CP  1h15	<b>Objectif</b> : Repérer dans le musée, ou dans le parc, les silhouettes représentées dans différents matériaux : verre, peinture, gravure, encre, bois, bas relief en plâtre, fil sur meuble, poignée de porte, sculpture ou livre d'artiste. <b>Forme</b> : visite du RDC du musée et parc <i>forme, verre, couleur, matière</i>
<b>Visite contée</b>  PS>CP  45 mn	<b>Objectif</b> : Visiter le musée PAB accompagné d'une conteuse pour découvrir en rêvant, les œuvres de Pierre André Benoit, dit « PAB ». <b>Forme</b> : visite contée <i>histoire, imagination, art, conte</i>
<b>Émotions et couleurs</b>  CE2>CM2  1h15	<b>Objectif</b> : Percevoir « comment les couleurs influencent-elles nos émotions ? ». Le musée est le lieu rêvé pour rencontrer une œuvre d'art et partager nos ressentis. Cette visite donnera la parole aux enfants. Ce voyage à travers différentes œuvres amènera les élèves à percevoir "le sensible", exprimé par les couleurs dans les tableaux. En atelier, les élèves créeront un livre nuancier : « Ma palette émotionnelle ». <b>Forme</b> : visite + atelier d'art plastique <i>couleur, émotion</i>

**Créativité et cerveau**



CM1>CM2



1h15

**Objectif** : Excellente démarche pour sensibiliser les élèves à l'expérience artistique | Redonner du sens aux visites muséales

Que se passe-t-il dans notre tête et notre corps, quand on regarde une œuvre d'art ? Tellement de chemins neuronaux s'activent : perception visuelle, sensations, émotions, interprétation personnelle, lien à l'imaginaire, association d'idées grâce à nos mémoires...

Comprendre ces mécanismes bénéfiques, dopamine, effet de plaisir et de bien-être!

**Forme** : balade dans le musée + zoom sur certaines œuvres

[Image | auteur | époque | matière](#)

COLLEGES ET LYCEES

**Art Abstrait**



6\*>T



1h

**Objectif** : Comprendre ce que signifie l'art abstrait. Quels en sont les codes ? Le contexte historique de son émergence, la différence entre art abstrait et art figuratif...

**Forme** : visite thématique

[découverte de l'art du XX<sup>e</sup> abstraction;](#)

[figuratif; couleurs](#)

# PROPOSITIONS MULTI-SITES ET PROJETS PARTENARIAUX

EXTRAITS  
POUR PSC MUSÉE PAB

## CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DE L'ART

3 dates / 3 visites sur 3 sites



**Objectif** : Avoir des repères généraux et chronologiques sur les périodes essentielles de l'histoire de l'art et du patrimoine.

CM2>T

Séance 1 : Musée du Colombier (1h30)

Séance 2 : Maison Rouge (1h30)

Séance 3 : Musée PAB (1h30)

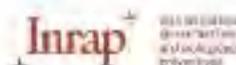
**Forme** : visites thématiques avec supports

**histoire des arts, histoire, patrimoine, chronologie, de la préhistoire à la période contemporaine, arts populaires versus art savant**



## DE LA FOUILLE AU MUSÉE

Partenariat INRAP/ Musée du Colombier



**Objectif** : Connaître l'archéologie préventive et ses enjeux, comprendre le territoire alésien à travers les vestiges et artefacts conservés au musée.

6<sup>e</sup>>5<sup>e</sup>

**Classes** : 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> des collèges d'Alès Agglomération

**Forme** : 1 séance au collège avec l'INRAP

1 visite au musée du Colombier

**archéologie, méthode, stratigraphie, connaissance, pré et protohistoire, Antiquité**

## CONCOURS DANS L'ESPRIT DE PAB

Avec l'association des amis du Musée PAB



**Objectif** : Comprendre et entrer dans l'univers créatif et artistique de Pierre André Benoit, à travers la création d'une oeuvre plastique dont la thématique change tous les ans.

CM2>T

2024-25 : Pierre Alechinsky et PAB

Plus de renseignements auprès du musée.

**PAB, création, concours, musée, bibliothèque, Amis du musée**



---

# Renommée et rayonnement pour un musée d'envergure

---

- Affiches d'exposition
- Statuts de l'association des amis du Musée – bibliothèque Pierre André Benoit
- Charte graphique

# Affiches d'exposition

**Pablo Picasso / Aldo Crommelynck**  
La route du cuivre  
Mougins 1943-1977. Une histoire de gravure.

**PAB EXPOSITION**  
Musée-bibliothèque Pierre André Benoit Alès  
9 février - 1<sup>er</sup> septembre 2024

**Alès Agglomération LE SUD INGÉNIEX**

muséopab.fr

**Georges BRAQUE**  
l'œuvre graphique

**PAB EXPOSITION**  
Musée-bibliothèque Pierre André Benoit Alès  
13 juillet - 29 octobre 2023

**Alès Agglomération LE SUD INGÉNIEX**

muséopab.fr

**Alès, le beau temps selon Anne Slacik**

**PAB EXPOSITION**  
Musée-bibliothèque Pierre André Benoit Alès  
17 février - 4 juin 2023

**Alès Agglomération SUD INGÉNIEX**

muséopab.fr

**Jean Arp**  
un jour, des années, une vie

24.06/9.10.2022

**MUSEE BIBLIOTHEQUE PIERRE ANDRE BENOIT**

muséopab.fr

**JEAN-MARIE GRANIER**  
*Le langage secret des paysages*

21 janvier - 30 avril 2022  
Musée-bibliothèque Pierre André Benoit - Alès

**MUSEE BIBLIOTHEQUE PIERRE ANDRE BENOIT**

muséopab.fr

**Alès Agglomération**

**NOUVELLE FÊTE**  
MANIGANCÉE PAR L'AMITIÉ  
ART ET TECHNIQUES SELON PAB

**PAB**

**MUSEE BIBLIOTHEQUE PIERRE ANDRE BENOIT**

DU 14 JANVIER AU 31 MAI 2020  
ALÈS | ENTRÉE LIBRE

**ales.fr**

**Picasso**  
et le livre d'artiste

du 13 juillet au 21 octobre 2018 | Musée PAB | ALÈS

**Transcriptions**  
dessins / peintures / livres  
de Sylvie Deparis

**Jean-Pierre GEAY**  
une vie, vous, deux livres

DU 9 mars au 10 juin 2018  
Musée PAB Alès

# Statuts de l'association des amis du Musée – bibliothèque Pierre André Benoit

## STATUTS

**Les présents statuts annulent et remplacent les précédents statuts en date du 17 novembre 1989.**

Il a été fondé en 1989 une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : « LES AMIS DU MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE PIERRE ANDRÉ BENOIT ».

### **ARTICLE 1 : DÉNOMINATION**

L'association conserve la dénomination :

« **LES AMIS DU MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE PIERRE ANDRÉ BENOIT** ».

### **ARTICLE 2 : OBJET**

Cette association a pour but de favoriser l'action, la promotion et l'enrichissement des collections du Musée-bibliothèque Pierre André Benoit, ainsi que le développement des Arts du livre par tous moyens légaux, autorisés et de bon usage, conformément à l'esprit du donateur exprimé notamment dans l'acte de donation entre Monsieur Pierre André BENOIT et la VILLE d'ALES en date du 5 décembre 1988.

### **ARTICLE 3 : SIÈGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à Alès :

Musée-bibliothèque Pierre André Benoit, 52 montée des Lauriers, 30100 ALES.

### **ARTICLE 4 : DURÉE**

La durée de l'Association les amis du musée-bibliothèque Pierre André Benoit est celle du Musée P. A. Benoit.

### **ARTICLE 5 : COMPOSITION**

L'Association se compose de :

- A. Membres fondateurs
- B. Membres d'honneur
- C. Membres bienfaiteurs
- D. Membres adhérents et membres actifs
- E. Membres de droit ou leurs représentants

#### **A-MEMBRES FONDATEURS**

Sont considérés comme tels, les personnes ayant participé à la création de l'Association lors de l'assemblée constitutive, à savoir :

M. Antoine CORON, M. Patrick CRAMER, M. Jean-Louis FIOLE, † M. Roland JACQUES, M. Patrick JOURDAN, † M. Jean-Paul MARTIN, M. Gilbert MILLET, M. Jacques POLGE, † M. Yvon RIMBAL, † M. Auguste ROUSTAN, Mlle Jacqueline SCHMITT, † M. André TARDIEU, † M. Jean TOULET.

Les membres fondateurs sont membres de droit du conseil d'administration et disposent d'un pouvoir délibératif. Leur cotisation est laissée à leur appréciation.

#### **B-MEMBRES D'HONNEUR**

Ce titre honorifique a été conféré par le conseil d'administration aux personnes ayant apporté leur soutien à M. Pierre André Benoit lors de la création du Musée-Bibliothèque, à savoir :

Mme Mariette LACHAUD, M. Pierre ALECHINSKY, † M. James GUITET, † M. Giani BERTINI, † Mme Olga PICABIA, † M. Michel SEUPHOR, † Mme Marie Helena VIEIRA DA SILVA, † M. Hans STEFFENS, † M. André FRENAUD, † M. Raymond GID, † M. Georges LEROUX, † M. Henri MATHIEU, † M. Kumi SUGAI, M. Jean LAPEYRE, M. André MIQUEL.

Ce titre peut être conféré à ceux qui rendent des services signalés à l'Association, ou qui participent au rayonnement du Musée-bibliothèque.

#### **C-MEMBRES BIENFAITEURS**

Sont membres bienfaiteurs les personnes qui ont fait un don en numéraire, un apport mobilier ou immobilier à l'Association.

Ils sont membres adhérents de l'Association. Ils peuvent de ce fait assister aux assemblées générales, être électeurs et éligibles.

#### **D-MEMBRES ADHÉRENTS ET MEMBRES ACTIFS**

Sont membres adhérents les personnes qui versent annuellement une cotisation dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration. Ils sont électeurs et éligibles.

Parmi les adhérents de l'Association, sont membres actifs ceux qui participent bénévolement aux activités de l'Association.

Les mineurs peuvent être membres actifs de l'Association, sous réserve d'avoir l'autorisation de leurs représentants légaux.

Des personnes morales peuvent être membres adhérents de l'Association. Elles sont représentées par leur représentant légal ou toute autre personne dûment habilitée qui ne dispose que d'une voix.

#### **E-AUTRES MEMBRES DE DROIT**

Sont membres de droit : le conservateur du Musée-bibliothèque PAB, le Maire d'Alès, le président d'Alès Agglomération, le président de la BnF ou leur représentant.

Les membres de droit sont membres du conseil d'administration avec voix consultative.

#### **ARTICLE 6 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE**

La qualité de membre adhérent de l'association se perd :

- a) Par démission adressée par lettre au président de l'Association,
- b) Par décès,
- c) Par radiation pour motif grave, prononcée à la majorité des 2/3 des membres du conseil d'administration, sur proposition des membres du bureau,

- l'intéressé ayant été invité, par lettre recommandée avec accusé de réception, à se présenter devant le bureau pour fournir des explications,
- d) Par disparition, liquidation ou fusion s'il s'agit d'une personne morale,
  - e) Par non renouvellement.

#### **ARTICLE 7 : RESSOURCES DE L'ASSOCIATION**

Les ressources de l'Association proviennent :

- des cotisations annuelles versées par les membres,
- des subventions accordées par l'Etat et autres collectivités publiques,
- des dons manuels, notamment dans le cadre du mécénat,
- des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'Association,
- du fonds de réserve constitué des capitaux provenant des résultats positifs des bilans annuels successifs,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires,
- du produit des rétributions perçues pour services rendus.

#### **ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **COMPOSITION**

L'Association est administrée par un conseil d'administration (CA) composé des membres fondateurs, des membres de droit et entre 11 et 15 membres adhérents élus pour 3 ans lors de l'AG, au scrutin secret si un adhérent le demande.

La majorité retenue est celle des votants. Les membres élus sont rééligibles.

En cas de vacance, le conseil peut pourvoir au remplacement du ou des membres par élection. Leur mandat prend fin à la date où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération mais peuvent obtenir sur justificatifs, le remboursement des dépenses qu'ils ont engagées pour l'Association.

##### **ATTRIBUTIONS DU CONSEIL**

Le conseil d'administration peut s'adjoindre, à titre consultatif, des personnes susceptibles de l'éclairer particulièrement sur un sujet mis à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour gérer, diriger et administrer l'Association en toutes circonstances. Il est chargé de mettre en œuvre les décisions et la politique définies par l'assemblée générale ; Il autorise tout acte lié à leur réalisation. Il prend toutes décisions relatives à la gestion de l'Association, particulièrement celles concernant l'emploi des fonds nécessaires à la réalisation des objectifs de l'Association.

Il fixe le montant des cotisations. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'Association.

Les décisions sont prises à la majorité relative des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Il est dressé un procès-verbal des réunions, signé par le président et le secrétaire et consignés dans un registre spécial, conservé au siège de l'association.

#### **REUNIONS DU CONSEIL**

Le conseil d'administration se réunit toutes les fois que cela est nécessaire, et au moins une fois par trimestre, sur convocation du président, ou à la demande de l'un de ses membres.

Tout membre qui, sans excuse, n'aura pas assisté à 2 réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

L'ordre du jour des réunions est déterminé par le président, avec le bureau.

#### **ARTICLE 9 : BUREAU**

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

Un-e président-e

Un-e ou deux vice-présidents

Un-e secrétaire et un-e secrétaire-adjoint-e

Un-e trésorier-e et un-e trésorier-e adjoint-e

Les membres du bureau sont élus pour 3 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le bureau dispose de tous les pouvoirs pour assurer la gestion courante de l'association.

Le bureau est chargé de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration.

Le bureau se réunit sur convocation du-de la- président-e chaque fois que nécessaire et au moins une fois par trimestre. Il-elle peut s'adjoindre, à titre consultatif, des personnes susceptibles de l'éclairer particulièrement sur un sujet mis à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Il est dressé un procès-verbal des réunions, signé par le président et le secrétaire et consignés dans un registre spécial, conservé au siège de l'association.

Les membres du bureau ne perçoivent aucune rémunération mais peuvent obtenir sur justificatifs le remboursement des dépenses qu'ils ont engagées pour l'Association.

#### **Le-la président-e**

Le-la président-e est chargé-e d'exécuter les décisions du bureau et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Il-elle représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi-e de tous pouvoirs à cet effet. Il-elle a notamment qualité pour agir en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense, et consentir toutes transactions.

Il-elle veille à l'application des statuts.

Il-elle ouvre conjointement avec le-la trésorier-e tout compte nécessaire au fonctionnement de l'Association.

Il-elle peut déléguer partiellement et sous sa responsabilité, après accord du conseil d'administration, ses pouvoirs à un mandataire membre du C. A.

Il-elle convoque les assemblées générales et le conseil d'administration.

Il-elle préside toutes les assemblées. En cas d'absence, ou de maladie, il-elle est remplacé-e par un-e vice-président-e.

#### **Le-la vice-président-e**

Assiste le-la président-e dans l'exercice de ses fonctions et en cas d'empêchement de ce-cette dernière, il-elle le remplace.

#### **Le-la secrétaire**

Le-la secrétaire est chargé-e de tout ce qui concerne la correspondance et les archives. Il-elle rédige les procès-verbaux de réunions du bureau et du conseil d'administration et, en général, toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association, à l'exception de celles qui concernent la comptabilité.

#### **Le-la secrétaire-adjoint-e**

Assiste le-la secrétaire autant que de besoin.

#### **Le-la trésorier-e**

Le-la trésorier-e est chargé-e de la gestion de l'association. Il-elle perçoit les recettes et effectue les paiements.

Il-elle tient une comptabilité régulière de toutes les opérations et en rend compte en AG.

Il-elle fait ouvrir et fonctionner, au nom de l'association, auprès de toute banque ou tout établissement de crédit, tout compte de dépôt ou compte courant. Il-elle crée, signe, accepte, endosse et acquitte tout chèque et ordre de virement pour le fonctionnement des comptes.

Il-elle établit chaque année un compte d'exploitation, un bilan et un budget prévisionnel qu'il-elle présente à l'assemblée générale annuelle.

#### **Le-la trésorier-e adjoint-e**

Assiste le-la trésorier-e dans la gestion de l'association.

En cas de vacance en cours d'exercice de l'une des fonctions de secrétaire, trésorier-e, l'adjoint-e à ces fonctions reprend la charge. Si la vacance concerne un-e adjoint-e, un-e remplaçant-e devra être élu-e parmi les membres du CA.

### **ARTICLE 10 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES**

Les assemblées générales sont soit ordinaires (AG) soit extraordinaires (AGE).

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'assemblée générale se réunit chaque année à la date fixée par le CA. Elle concerne tous les membres de l'Association.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres reçoivent du secrétaire, une convocation sur laquelle sont obligatoirement indiqués le lieu et l'heure de la réunion, l'ordre du jour défini par le CA, un pouvoir ainsi que les documents du bilan financier.

Les personnes qui ne peuvent être présentes ont la possibilité de donner leur pouvoir à un membre de l'association qui peut en recevoir au maximum trois. Les pouvoirs en blanc sont attribués aux membres du CA.

Il est établi une feuille de présence émargée en entrant en séance.

Le-la président-e, assisté-e par les membres du CA, préside l'AG. Il-elle présente le rapport moral de l'année écoulée qui est proposé aux votes des membres présents ou représentés.

Le-la trésorier-e rend compte de sa gestion et soumet, pour quitus, le compte financier de l'année écoulée ainsi qu'un budget prévisionnel aux votes des membres présents ou représentés.

Un commissaire ou un contrôleur aux comptes peut être désigné par l'AG.

Les scrutins ont lieu à bulletin secrets si un participant le demande. Les décisions se prennent à la majorité simple.

Il est procédé au remplacement des membres sortants du CA.

Ne peuvent être traitées en AG que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Les délibérations de l'AG sont consignées dans un procès-verbal où sont obligatoirement indiqués les résultats des votes. Le procès-verbal est signé par le président et le secrétaire.

#### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

L'assemblée générale extraordinaire seule a compétence pour décider de la dissolution de l'association, et de la modification des statuts. Elle doit être convoquée spécialement à cet effet, par le-la président-e, dans un délai de 30 jours avant la date fixée selon les modalités identiques à celles d'une AG. La convocation doit indiquer l'ordre du jour et comporter en annexe le texte de la modification proposée.

Une feuille de présence est émargée et certifiée par les membres du bureau.

Les délibérations de l'assemblée générale sont prises à main levée, mais le scrutin a lieu à bulletins secrets si un participant le demande. Une majorité des 2/3 des présents ou représentés est requise pour qu'une proposition soit acceptée.

#### **ARTICLE 11 : DISSOLUTION**

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou judiciaire, l'assemblée extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à la ville d'Alès

au bénéfice du Musée-bibliothèque Pierre André Benoit, en conformité avec l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 19 août 1901.

**ARTICLE 12 : REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil d'administration peut, s'il le juge nécessaire, établir un règlement intérieur destiné à déterminer les détails d'exécution des présents statuts.

**ARTICLE 13 : MODIFICATION DES STATUTS**

Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du CA ou à la demande du quart des membres. Les modifications proposées doivent être votées en **AG extraordinaire**.

**ARTICLE 14 : FORMALITES**

Le-la président-e, au nom du bureau, est chargé-e de remplir les formalités de déclarations et de publications prescrites par la législation en vigueur. Le conseil d'administration peut donner mandat exprès à toute personne de son choix pour accomplir ces formalités.

Ces statuts ont été établis en autant d'exemplaires que parties intéressées, dont deux pour la déclaration et un pour l'association.

Alès, le 28 juin 2022

Le-la président-e.....

L'angelle MEJERIN



Le-la secrétaire.....

Sophie BIKOT de PREAMENCO



# Charte graphique

Musée – bibliothèque Pierre André Benoit

**Garamond Bold**  
*Garamond Bold Italic*  
**Garamond Regular**  
*Garamond Regular Italic*  
**Garamond Light**  
*Garamond Light Italic*



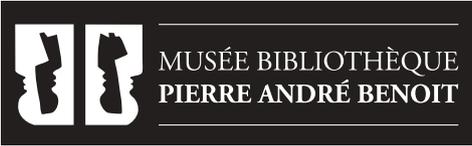
**Bleu encre**  
 #01375C  
 C100 M77 J10 N30



**Blanc**  
 #ffffff  
 CO MO JO NO



**Noir**  
 #000000  
 CO MO JO N100



MUSÉE BIBLIOTHÈQUE  
PIERRE ANDRÉ BENOIT



MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE  
PIERRE ANDRÉ BENOIT



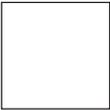



81

## Alès Agglomération



**Noir**  
 #000000  
 CO MO JO N100



**Blanc**  
 #ffffff  
 CO MO JO NO



**Pantone 157-8C**  
 #9fc418  
 C46 MO J100 NO



**Pantone 110-8C**  
 #0077af  
 C100 M22 J5 N18

**DIN Pro (TT) Condensed Bold**  
 DIN Pro (OTF) Condensed Regular  
 DIN Pro (OTF) Condensed Light





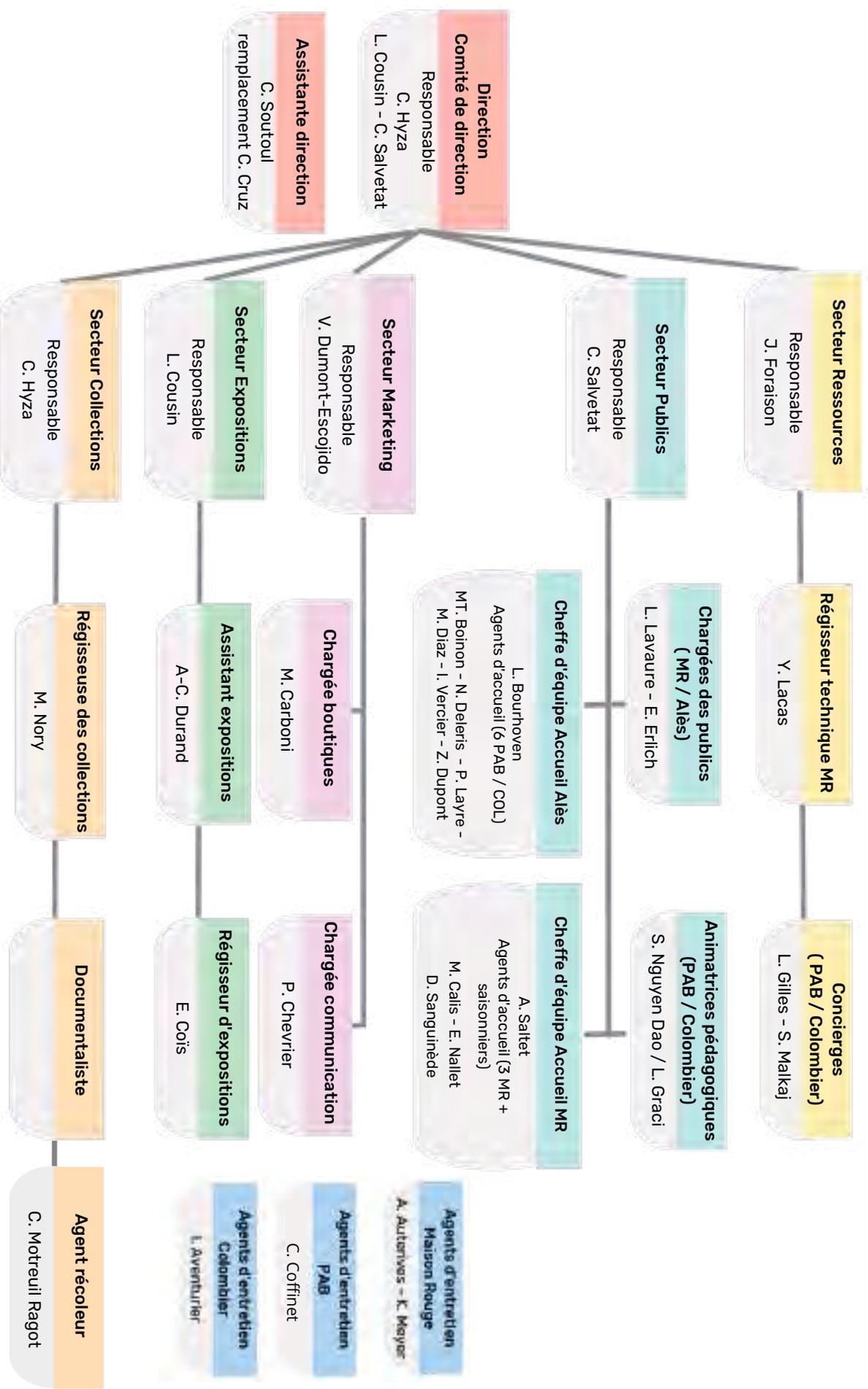

---

# Des moyens au service d'un projet

---

- Organigramme
- Missions des secteurs de l'organisation mutualisée des musées d'Alès Agglomération

# ORGANIGRAMME DU DÉPARTEMENT DES MUSÉES 2024



## ORGANIGRAMME DU DÉPARTEMENT DES MUSÉES 2024

